



CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU COTENTIN

Délibération n° DEL2022_030

OBJET : Approbation de la première stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance du Cotentin

Exposé

Depuis son installation en mai 2019, le conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance (CISPD) anime et coordonne le réseau des acteurs locaux intervenant dans les domaines de la prévention et de la sécurité (services de l'Etat, de la Justice, Collectivités locales, Associations, établissements ou organismes privés mobilisés dans ces domaines).

L'un des premiers objectifs de ce réseau local était d'élaborer une feuille de route partenariale visant à lutter contre l'insécurité et prévenir la délinquance sur le territoire du Cotentin.

En décembre 2020, les membres du CISPD validaient ainsi la première étape de cette élaboration en approuvant le premier diagnostic local de sécurité réalisé à l'échelle du Cotentin. Ce dernier mettait en exergue un territoire relativement préservé des phénomènes de délinquance tout en affirmant néanmoins l'intérêt de la mise en place d'une coordination des politiques de prévention à l'échelle de l'agglomération pour préserver le cadre de vie actuel et le faire perdurer.

Un an plus tard, après un important travail d'analyse, d'échange et de réflexion, les partenaires se sont accordés sur une proposition de stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance.

Cette proposition, unanimement validée en séance plénière du CISPD, détermine, pour la période 2022-2026, les priorités d'actions des partenaires pour renforcer les politiques de sécurité et de prévention sur le Cotentin.

Soumise à la signature de l'Etat (Préfet et Procureur de la République), de la Justice (Président du tribunal judiciaire), du Conseil départemental de la Manche et de l'Agglomération Le Cotentin, elle mobilise les membres du CISPD autour de trois axes d'interventions prioritaires :

- Lutter contre les violences intrafamiliales et sexuelles,
- Assurer la tranquillité publique et résidentielle,
- Prévenir les addictions et les conduites à risques.

Et d'un axe transversal permettant de coordonner l'animation et l'évaluation d'une démarche qui se veut concertée et participative.

Reçu en préfecture le 08/04/2022

ID: 050-200067205-20220408-DEL2022_030-DE

<u>Délibération</u>

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le conseil communautaire a délibéré (Pour : 175 - Contre : 0 - Abstentions : 4) pour :

- Adopter la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance du Cotentin telle que définie dans le document joint en annexe pour les années 2022-2026.
- Autoriser le Président ou son délégataire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
- Dire que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Caen (par voie postale au 3 rue Arthur Leduc 14000 Caen ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises.

LE PRESIDENT,

David MARGUERITTE

Annexe(s):

Stratégie territoriale sécurité prévention de la délinquance 2022-2026

Affiché le

ID: 050-200067205-20220408-DEL2022_030-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU

5 AVRIL 2022

Date d'envoi de la convocation : le 25/03/2022

Nombre de membres : 192 Nombre de présents : 157 Nombre de votants : 178 A l'ouverture de la séance

Secrétaire de séance : Hubert LEMONNIER

L'an deux mille vingt deux, le mardi 5 avril, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, dûment convoqué, s'est réuni au complexe sportif Marcel Lechanoine à Valognes à 18h00 sous la présidence de David MARGUERITTE,

Etaient présents:

AMBROIS Anne, AMIOT André, AMIOT Florence, AMIOT Guy, AMIOT Sylvie, ANNE Philippe, ARRIVÉ Benoît, ASSELINE Yves, BARBÉ Stéphane (A partir de 18h35), BAUDRY Jean-Marc, BELLIOT DELACOUR Nicole, BERHAULT Bernard, BERNARD Christian, BERTEAUX Jean-Pierre, BIHEL Catherine, BLESTEL Gérard, BOTTA Francis, BOUSSELMAME Noureddine, BRANTHOMME Nicole, BRIENS Eric, BROQUAIRE Guy, BURNOUF Elisabeth, CAPELLE Jacques, CASTELEIN Christèle (A Partir de 18h42), CATHERINE Arnaud, MERAND Evelyne suppléante de CAUVIN Jean-Louis, COQUELIN Jacques, COUPÉ CRESPIN Francis, CROIZER Alain, D'AIGREMONT Jean-Marie, BOURSETTY Olivier, DENIS Daniel, DESTRES Henri, DIGARD Antoine, JORE Yolande suppléante de DOUCET Gilbert, DUBOST Nathalie, DUCHEMIN Maurice, DUCOURET Chantal, DUFILS Gérard, DUVAL Karine, FAGNEN Sébastien, THOMAS-ROUTIER Ghislaine suppléante de FAUCHON Patrick, FAUDEMER Christian, FIDELIN Benoît (A partir de 19h00), FRANCOISE Bruno, GANCEL Daniel, GERVAISE Thierry, GILLES Geneviève, GIOT Gilbert, GODAN Dominique, GOSSELIN Bernard, GOURDIN Sédrick, GROULT André. GRUNEWALD Martine, GUILBERT Joël, GUILLEMETTE Nathalie, HAMON Myriam, HARDY René, HAYÉ Laurent, HEBERT Dominique, HELAOUET Georges, HERY Sophie (Jusqu'à 19h30), HOULLEGATTE Valérie, HURLOT Juliette, JEANNE Dominique (A partir de 19h25), JOLY Jean-Marc, BAUDE André suppléant de JOUANNEAULT Tony, JOUAUX Joël, JOZEAU-MARIGNE Muriel, KRIMI Sonia, LAFOSSE Michel, LAINÉ Sylvie, LAMORT Philippe, LAMOTTE Jean-Francois, LANGLOIS Hubert, LE BLOND Auguste, LE CLECH Philippe, LE DANOIS Francis, LE GUILLOU Alexandrina, LE POITTEVIN Lydie, LEBRETON Robert, LEBRUMAN Pascal, LECHATREUX Jean-René (Jusqu'à 18h35), LECHEVALIER Isabelle, LECOQ Jacques, LECOURT Marc, LEFAIX-VERON Odile, LEFAUCONNIER François, LEFAUCONNIER Jean (A partir de 18h46), LEFER Denis, LEFEVRE Hubert, LEFRANC Bertrand, LEGOUET David, LEGOUPIL Jean-Claude, LEJAMTEL Ralph, LEJEUNE Pierre-François (A partir de 20h10), LELONG Gilles, LEMENUEL Dominique, LEMOIGNE Jean-Paul, LEMONNIER Hubert, LEMONNIER Thierry, LEMYRE Jean-Pierre, LEONARD Christine. LEPETIT Gilbert. LEPLEY Bruno. LEPOITTEVIN LEPOITTEVIN Sonia, LEQUERTIER Colette, LEQUILBEC Frédérik, LEROUX Patrice. LESEIGNEUR Jacques, LEVAVASSEUR Jocelyne, MABIRE Caroline, MABIRE Edouard, MADELEINE Anne, MAGHE Jean-Michel, MAHIER Manuela, MARGUERIE Jacques,

Reçu en préfecture le 08/04/2022

Affiché le



MARGUERITTE Camille, MARGUERITTE David, MARIE Jacky, MARTIN Patrice (A partir de 19h54), MARTIN Serge, MARTIN-MORVAN Véronique, MAUGER Michel, MAUQUEST Jean-Pierre, MEDERNACH Françoise, MIGNOT Henri, MORIN Daniel, COUVREUR Pascale suppléante de MOUCHEL Evelyne, MOUCHEL Jacky, MOUCHEL Jean-Marie, OLIVIER Stéphane, BIGARRE Marie-Joseph suppléante de PARENT Gérard, PELLERIN Jean-Luc, PERRIER Didier, PERROTTE Thomas, PIC Anna, PIQUOT Jean-Louis, PLAINEAU Nadège, POIGNANT Jean-Pierre, POISSON Nicolas, PROVAUX Loïc, RENARD Jean-Marie, RENARD Nathalie, ROCQUES Jean-Marie, RODRIGUEZ Fabrice, ROGER Véronique, ROUELLÉ Maurice, ROUSSEAU François, SAGET Eddy, SANSON Odile, SCHMITT Gilles, SIMONIN Philippe, SOLIER Luc, SOURISSE Claudine, TARIN Sandrine (A partir de 19h40), TAVARD Agnès, LACROIX Olivier suppléant de THOMINET Odile, TOLLEMER Jean-Pierre, VARENNE Valérie, VASSAL Emmanuel, VASSELIN Jean-Paul, DUPONT Alain suppléant de VIGER Jacques.

Ont donné procurations :

ANTOINE Joanna à LECOQ Jacques, ASSELINE Etienne à LEROUX Patrice, COLLAS Hubert à GANCEL Daniel, DOREY Jean-Marie à BERTEAUX Jean-Pierre, DUBOIS Ghislain à GUILBERT Joël, FONTAINE Hervé à LEQUERTIER Colette, GASNIER Philippe à GUILLEMETTE Nathalie, GENTILE Catherine à FAGNEN Sébastien, HEBERT Karine à MARGUERITTE Camille, HERY Sophie à BROQUAIRE Guy (A partir de 19h30), HULIN Bertrand à PLAINEAU Nadège, LECHATREUX Jean-René à BRIENS Eric (A partir de 18h35), LEJEUNE Pierre-François à DUVAL Karine (Jusqu'à 20h10), LEMOIGNE Sophie à PERRIER Didier, LERENDU Patrick à MARGUERITTE David, LEROSSIGNOL Françoise à FAUDEMER Christian, MARTIN Patrice à VASSAL Emmanuel (Jusqu'à 19h54), RONSIN Chantal à DUVAL Karine, SOINARD Philippe à LEMONNIER Thierry, TARIN Sandrine à FRANCOISE Bruno (Jusqu'à 19h40), VANSTEELANT Gérard à LE GUILLOU Alexandrina, VIEL-BONYADI Barzin à DUFILS Gérard, VILLETTE Gilbert à PIQUOT Jean-Louis.

Excusés :

BALDACCI Nathalie, BROQUET Patrick, FALAIZE Marie-Hélène, FEUILLY Emile, FRANCOIS Yves, HUREL Karine, LE PETIT Philippe, LETERRIER Richard, VIVIER Sylvain.



STRATÉGIE TERRITORIALE DE SÉCURITE ET DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE

CISPD DU COTENTIN

2022-2026

Reçu en préfecture le 08/04/2022

Affiché le

SLOW

ID: 050-200067205-20220408-DEL2022_030-DE

SOMMAIRE

01

PREMIERE PARTIE

CONTEXTE

- 1. Présentation du territoire du Cotentin
- 2. La compétence communautaire "animation et coordination des dispositifs locaux de prévention de la délinquance"
- 3. Le diagnostic local de sécurité
- 4. La méthodologie d'élaboration de la stratégie territoriale

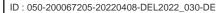
O2 DEUXIEME PARTIE

STRATEGIE TERRITORIALE

- 1. Présentation globale
- 2. Plan d'actions détaillé par axe stratégique

Reçu en préfecture le 08/04/2022

Affiché le



PRÉAMBULE

En 2022 la communauté d'agglomération se dote d'une première stratégie de sécurité et de prévention de la délinquance à l'échelle du Cotentin

Etablie à l'issue d'un important travail d'analyse mené avec les acteurs du territoire et la validation partagée le 3 décembre 2020 d'un diagnostic local global, cette stratégie s'inscrit dans les objectifs premiers de la Loi du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinguance.

La loi confie aux intercommunalités à fiscalité propre la création et l'animation de leur Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et de lutte contre les radicalisations (CISPD). C'est au sein de cette instance, après l'établissement du diagnostic, que le projet de stratégie territoriale a été élaboré en cohérence avec la stratégie nationale 2020/2024. Elle a été validée le 2 décembre 2021 lors de son assemblée plénière.

Cette première stratégie est le fruit d'un travail coconstruit entre des élus de nos communes, les services de l'Etat, les élus et services du Département de la Manche, les acteurs associatifs œuvrant dans les champs de la prévention, de la protection et de la réinsertion à tous les âges de la vie. Elle est un nouveau cadre de référence qui détermine pour la période 2022-2026 les priorités d'actions des partenaires engagés pour renforcer les politiques de sécurité et de prévention sur le Cotentin.

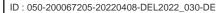
La stratégie s'articule autour de trois axes d'interventions prioritaires :

- Lutter contre les violences intrafamiliales et sexuelles
- Assurer la tranquillité publique et résidentielle
- Prévenir les addictions et les conduites à risques

et d'un axe transversal permettant de coordonner l'animation et l'évaluation d'une démarche qui se veut concertée et participative.

Reçu en préfecture le 08/04/2022

Affiché le



Les objectifs des partenaires impliqués qui s'engagent à conforter et à développer des coopérations sont d'offrir aux habitants du Cotentin un cadre de vie sécurisant, d'assurer à chaque habitant, quels que soient son âge et sa situation, l'attention et le soutien nécessaires afin de bien vivre chez soi, en sécurité. Dans un territoire encore préservé il s'agira également de faciliter et de développer les actions de prévention pour limiter les comportements risqués qui sont presque toujours à l'origine des phénomènes de violences affligeant le quotidien d'un nombre toujours trop important de nos concitoyens.

A cette fin, il faut conduire collectivement une politique pragmatique, réaliste pour qu'elle soit in fine efficace. Elle doit largement s'appuyer sur les acquis d'expériences, chercher à fluidifier et optimiser les partenariats, soutenir les organisations et conforter les actions existantes tout en recherchant une plus-value à travers la mise en place d'actions nouvelles dont doivent pouvoir bénéficier tous les habitants du Cotentin.

"Si notre territoire semble relativement préservé des phénomènes de délinquance que connaissent d'autres grandes agglomérations, les enseignements du premier diagnostic local de sécurité du Cotentin réaffirment néanmoins l'intérêt de la mise en place d'une coordination des politiques de prévention à l'échelle du Cotentin pour préserver le cadre de vie que nous connaissons."

David MARGUERITTE, Président de la Communauté d'agglomération Le Cotentin

"La démarche poursuivie par le CISPD doit conduire à ce que les acteurs du territoire travaillent ensemble afin d'améliorer le confort de vie quotidienne et la sécurité de chacun. La stratégie territoriale ne doit pas seulement être un cadre d'action, elle doit également être un outil de travail, au service de tous."

Frédéric LEQUILBEC, Conseiller délégué en charge du suivi du CISPD

Reçu en préfecture le 08/04/2022

Affiché le

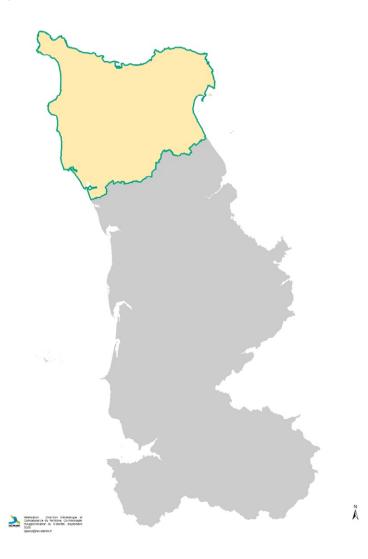


ID: 050-200067205-20220408-DEL2022_030-DE

PARTIE 1 CONTEXTE

1 RAPIDE PRÉSENTATION DU TERRITOIRE DU COTENTIN

Localisée au nord du Département de la Manche, la communauté d'agglomération Le Cotentin s'étend sur 1439 m² et représente environ 1/3 du Département.



Envoyé en préfecture le 08/04/2022

Reçu en préfecture le 08/04/2022

Affiché le

ID : 050-200067205-20220408-DEL2022_030-DE

Créée le 1er janvier 2017, elle forme un ensemble d'environ 180 000 habitants et de 129 communes. Elle comprend un centre urbain de plus de 80 000 habitants, une douzaine de communes bourgs et des communes littorales.

Le territoire intercommunal est contrasté et constitué de secteurs qui présentent les caractéristiques suivantes :

- Un secteur relativement dense et en développement démographique sur la couronne Sud de Cherbourg-en-Cotentin ;
- Une bande littorale Ouest qui constitue un espace attractif, particulièrement pour les personnes âgées. Cette attractivité est amplifiée en période estivale, avec l'apport important de touristes sur cette zone côtière ;
- Un secteur plus rural du centre du Cotentin qui connait des dynamiques démographiques notables (bien que dans des proportions moindres que les espaces précédents) portées notamment par un solde naturel élevé ;
- Une zone côtière Est du littoral (de Cherbourg-en-Cotentin à Saint-Marcouf) fragile du fait de sa faible attractivité et d'un certain vieillissement de la population.

Ce territoire est organisé autour de 11 pôles de proximité, portes d'entrées territorialisées de l'Agglomération dont le siège se situe sur Cherbourg-en-Cotentin.



Recu en préfecture le 08/04/2022

Affiché le



ID: 050-200067205-20220408-DEL2022_030-DE

2 LA COMPÉTENCE COMMUNAUTAIRE "ANIMATION ET COORDINATION DES DISPOSITIFS LOCAUX DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE"

La communauté d'agglomération Le Cotentin est compétente en matière de politique de la ville et à ce titre, détient la compétence d'animation et de coordination des dispositifs locaux de prévention de la délinquance.

Le conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance (CISPD) du Cotentin a été installé le 7 mai 2019.

Il constitue le cadre de concertation sur les priorités de la lutte contre l'insécurité et de la prévention de la délinquance sur le territoire intercommunal.

Le CISPD est le lieu de

- l'échange d'informations entre les responsables des institutions et organismes publics et privés ;
- l'animation et du suivi des contractualisations liées à la sécurité et à la prévention de la délinquance ;
- la consultation pour définir, mettre en œuvre et évaluer les actions de prévention de la délinquance prévues dans le cadre de la contractualisation entre l'Etat et les collectivités territoriales en matière de politique de la ville.

La feuille de route de cette instance de concertation et d'échanges est la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance.

Reçu en préfecture le 08/04/2022

Affiché le



ID: 050-200067205-20220408-DEL2022_030-DE

3 LE DIAGNOSTIC LOCAL DE SÉCURITÉ

Si l'action du conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance doit s'inscrire dans le cadre de la stratégie nationale de sécurité et de prévention de la délinquance, elle doit également être conçue en fonction des problématiques locales. En préalable à toute formulation de stratégie locale, il était donc indispensable de réaliser le premier diagnostic local de sécurité à l'échelle du Cotentin.

. Objectifs et méthode

Objectifs:

- Constater la situation en termes de délinquance ;
- Disposer d'un état des lieux des moyens et actions de prévention mis en œuvre ;
- Etablir une première mesure du sentiment d'insécurité ;
- Mettre en exerque les thématiques qui constitueront les axes de la future stratégie territoriale.

L'analyse de la délinquance s'est basée sur plusieurs sources : des statistiques de la délinquance constatée par les forces de l'ordre, des entretiens avec les acteurs locaux de la prévention de la délinquance, une enquête auprès des élus visant à recueilli des données concernant des faits relevés et leur perception de la délinquance et une analyse de la documentation transmise par les partenaires.

Le diagnostic ainsi réalisé a été présenté en séance plénière du 3 décembre 2020 et validé par l'ensemble des membres du conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance

. Synthèse du diagnostic local de sécurité 2020

Caractéristiques du territoire :

Un territoire « enclavé » sur le plan géographique ce qui le préserve en partie d'une forme de délinquance itinérante (notamment pour les cambriolages de logements).

Un territoire très étendu (la communauté d'agglomération Le Cotentin couvre le 1/3 du département) qui nécessite un maillage important sur le plan de la sécurité.

Un territoire hétérogène constitué à la fois d'une aire urbaine dense, de bandes littorales et côtières et de territoires ruraux. Les caractéristiques de ces zones présentent de fortes disparités sur divers plans : population (une commune centre de 80 000 habitants et des communes de quelques dizaines d'habitants intégrés dans un même ensemble, certains secteurs concentrant davantage de populations vulnérables), fréquentation, accessibilité et desserte par les transports en commun (déficit mobilité voire isolement plus prégnants au sein des territoires ruraux). Les problématiques d'insécurité seront donc potentiellement très différentes : délinquance urbaine et délinquance rurale.

Un territoire maillé par des axes routiers structurants et densément fréquentés (impact potentiel sur l'accidentalité).

La présence de 3 quartiers prioritaires localisés sur la ville centre qui présentent un certain nombre d'indicateurs de fragilité (Précarité économique et sociale, part des logements sociaux, taux de bénéficiaires des minima sociaux, part des 16/24 ans non scolarisés...).

Un habitat majoritairement pavillonnaire (cible privilégiée des cambriolages de logements), mais en même temps un parc de logements sociaux qui représente plus de la moitié du département et essentiellement concentré sur la commune de Cherbourg-en-Cotentin (problématiques de tranquillité résidentielle liées à ce type d'habitat).

Recu en préfecture le 08/04/2022

Affiché le



La communauté d'agglomération Le Cotentin est le 1er pôle économique du département de la Manche et à ce titre, elle est susceptible d'être « attractive » et d'attirer les convoitises de potentiels délinquants.

Délinquance constatée par les forces de l'ordre :

- Atteintes volontaires à l'intégrité physique

De manière générale, entre 2016 et 2019, elles diminuent sur la Circonscription de Sécurité Publique (-84 faits) et croissent sur la zone de compétence de la gendarmerie (+90 faits). Le taux d'atteintes/1000 habitants se situe à 9 pour la CSP et 3,8 pour la ZGN.

Les coups et blessures volontaires diminuent sur la circonscription de sécurité publique (CSP) (-39 faits) et augmentent sur la zone de compétence de la gendarmerie (+75 faits)

Les violences sexuelles augmentent tant sur la CSP (+44faits) que sur la zone de compétence de la gendarmerie nationale (+27 faits)

En zone « gendarmerie », que ce soit pour les violences intrafamiliales ou les violences sexuelles, les femmes sont surreprésentées (52,5% pour les VIF et 4/5e des victimes des violences sexuelles cette même année).

Eu égard aux faibles volumes (surtout rapportés à la durée de la période), les tendances à la hausse ou à la baisse sont à relativiser. De plus les hausses peuvent être le résultat (notamment pour les coups et blessures volontaires et violences sexuelles) de la libération de la parole des victimes à la suite des différentes campagnes de sensibilisation.

Sur la période étudiée, 5 homicides, 2 tentatives et 1 homicide sur enfant de -15 ans ont été enregistrées sur la CSP. Tous ces faits ont été commis dans un contexte familial ou de vie commune existant ou dans le cadre de séparation. Sur la zone « gendarmerie », 1 homicide et 4 tentatives pour d'autres motifs que le vol, ont été constatés sur une période identique.

Atteintes aux biens

De manière générale, entre 2016 et 2019, elles diminuent sur la CSP (-366 faits), mais également sur la zone de compétence de la gendarmerie (-113 faits en 2019 depuis 2017), après une forte hausse en 2017 par rapport à 2016 (+253 faits).

Tous les items composant les atteintes aux biens reculent sur la CSP, alors que sur la zone de compétence de la gendarmerie nationale, ces mêmes items progressent, mais en faible volume, à l'exception des vols liés à l'automobile.

Les vols simples (particuliers et autres victimes) représentent 36% du volume total des atteintes aux biens (42% en 2016) sur la Circonscription de Sécurité Publique et cette proportion monte à 51% pour la zone de compétence de la gendarmerie nationale au cours de la même année.

Les cambriolages de logements diminuent sur la CSP (-50 faits) en 2019, alors qu'ils sont relativement stables sur la zone de compétence de la gendarmerie nationale (+11 faits en 4 ans).

Infractions à la législation sur les stupéfiants

La police nationale et la gendarmerie nationale ont été particulièrement impliquées dans le démantèlement de trafics de stupéfiants en 2019 (4 sur la Circonscription de Sécurité Publique et 3 sur la zone de compétence de la gendarmerie nationale). Pour autant, sur les deux zones, ces trafics restent modestes en comparaison d'autres territoires. Les Infractions à la législation sur les stupéfiants concernent principalement du cannabis mais l'héroïne progresse en raison de la diminution du prix d'achat du gramme.

Reçu en préfecture le 08/04/2022

Affiché le

ID: 050-200067205-20220408-DEL2022_030-DE

Délinquance constatée - sécurité routière :

Sur la période 2014-2018, 1179 accidents corporels et mortels ont été enregistrés sur le territoire du Cotentin (source : Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Manche). De manière globale, le nombre d'accidents est en légère augmentation (+12.1% entre 2018 et 2014). Les accidents se concentrent sur la commune de Cherbourg-en-Cotentin et autour des grands axes de circulation (notamment RN13 et D650).

La perception de la problématique "sécurité routière" est différente selon que l'on se situe dans l'aire urbaine ou l'aire rurale de l'agglomération.

Au niveau de la CSP, l'accidentalité est qualifiée de « faible ». Les accidents mortels constituent des évènements exceptionnels (en moyenne un à deux décès par an).

La perception est différente sur la zone rurale puisque cette thématique s'apparente à un thème de travail majeur de la gendarmerie nationale. La présence d'axes structurants, mais également d'un réseau secondaire très dense explique en partie la prégnance de cette problématique. La configuration des axes de circulation tracés en ligne droite est un autre facteur explicatif.

Les principales causes ou facteurs aggravants constatés en matière de délinquance routière sont l'alcoolémie, la vitesse excessive ou encore le non-respect des priorités. Dans les territoires ruraux, la gendarmerie intervient régulièrement la nuit pour des divagations d'animaux sur la voie publique qui ont été la cause parfois d'accidents mortels. Cependant, ce phénomène semble en recul.

Les problématiques d'insécurité identifiées par les élus et les acteurs locaux :

La perception des élus :

- Un niveau de délinguance percu comme faible et non préoccupant
- Les problématiques les plus évoquées : stupéfiants & surconsommation d'alcool (consommation sur voie publique / nuisances, sentiment d'insécurité, conflits de voisinage) et impact sur le cadre intrafamilial, incivilités (dépôts sauvages de déchets, stationnement -voitures épaves notamment-, dégradations), insécurité routière et rodéos (deux roues, quads, etc.)

La perception des acteurs locaux :

- Conduites addictives : alcool & stupéfiants : phénomène en hausse de polyconsommation: polyaddictions/ alcool présent comme facteur aggravant dans de nombreux cas (not. violences intra familiales)
- Violences : tant cadre privé que public, avec un fort impact des pratiques addictives
- Santé mentale : de nombreux troubles liés à des personnes souffrant de troubles psychiques / psychiatriques (not. troubles de voisinage)
- Manque de mobilité : frein aux actions de prévention de certains acteurs
- Délinquance & incivilités du quotidien : conflits de voisinage, nuisances sonores, nuisances liées à la consommation / trafic de stupéfiants, dégradations (bailleurs sociaux & opérateurs de transport)

Tant les élus que les acteurs locaux soulignent que le faible niveau de délinquance donne paradoxalement une proportion importante à chaque fait et ainsi, nuit au sentiment de sécurité.

Les réponses apportées aux problématiques d'insécurité :

Outre les réponses apportées par les forces de l'ordre ou le Parquet, le diagnostic a mis en exergue l'implication de nombreux partenaires institutionnels, associatifs. La politique de prévention est riche et multiple sur le territoire. Il existe néanmoins actuellement un contraste fort entre le cœur urbain très actif (CLSPD de la Ville de Cherbourg-en-Cotentin, présence de nombreuses associations, etc.) et le milieu rural où l'implication préventive est moindre du fait notamment du faible niveau de délinquance.

Reçu en préfecture le 08/04/2022

Affiché le



ID: 050-200067205-20220408-DEL2022_030-DE

Il ressort de ce premier diagnostic local de sécurité mené à l'échelle du Cotentin que le **territoire est relativement préservé par les phénomènes délinquants**. La prégnance de certains crimes et délits liés à la violence intrafamiliale et sexuelle, à la délinquance routière mais aussi la multiplication des incivilités et des conduites addictives conduit néanmoins à réaffirmer l'intérêt de la mise en place d'une coordination des politiques de prévention à l'échelle du Cotentin.

Au vu des données recueillies, il a été acté de :

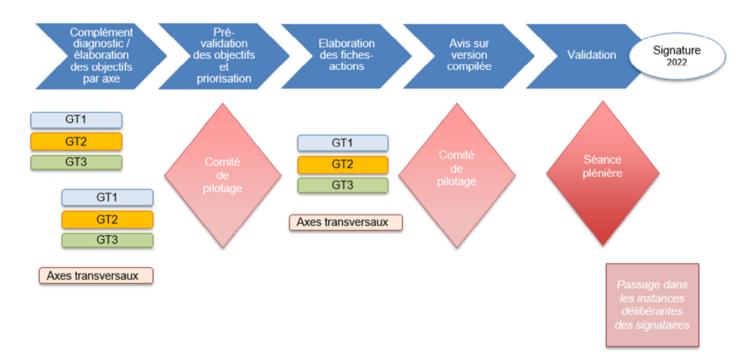
- Structurer la stratégie territoriale autour de trois axes thématiques : les addictions et conduites à risque, les violences intrafamiliales et sexuelles, la tranquillité publique et résidentielle ;
- Ne pas mettre en avant un type de public (ex. les jeunes) mais de veiller à aborder, dans chaque axe, l'ensemble des publics et donc de décliner les actions en ce sens ;

Les attentes fortes des partenaires locaux en termes d'information, de concertation et d'appui tant sur le dispositif lui-même (instances mais également groupes de travail) que sur le poste de coordination (gestion de l'instance, de projets et soutien aux territoires) ont conduit à ajouter un axe dédié à la conduite de la stratégie.

4 MÉTHODOLOGIE D'ÉLABORATION DE LA STRATÉGIE TERRITORIALE

Les membres du conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance ont convenu de:

- Lancer successivement des groupes de travail (copilotés par l'Agglomération et des acteurs clés des thèmes abordés) pour l'élaboration des 3 axes thématiques ;
- Déléguer l'écriture de l'axe transversal sur la conduite de la stratégie (gouvernance / pilotage, observation / évaluation, partenariat / communication) à la coordinatrice du CISPD ;
- Confier au comité de pilotage la supervision de cette élaboration jusqu'à la présentation, en séance plénière, de la totalité du projet de stratégie territoriale fin 2021.



Si le contexte sanitaire n'a pas toujours permis d'animer la concertation aussi largement et directement que souhaité, la participation des acteurs locaux a été significative et proportionnelle aux attentes évoquées sur la mise en place d'une coordination locale sur les questions de sécurité et de prévention de la délinquance.

Recu en préfecture le 08/04/2022

Affiché le



ID: 050-200067205-20220408-DEL2022_030-DE

PARTIE 2 STRATÉGIE TERRITORIALE



A la suite des conclusions du premier diagnostic local de sécurité, trois axes ont donc été retenus :

- Lutter contre les violences intrafamiliales et sexuelles ;
- Assurer la tranquillité publique et résidentielle ;
- Prévenir les addictions et les conduites à risque.

A ces axes thématiques, les partenaires ont souhaité ajouté un axe transversal dédié à l'animation de la démarche.

Ces axes ainsi formulés en objectifs et déclinés en actions sont d'égale importance, aucune hiérarchie n'existe entre eux.

En outre, toutes les actions ne pouvant être lancées simultanément, celles-ci ont été priorisées afin d'organiser le travail partenarial.

La présente stratégie territoriale est donc conçue comme une même action cohérente sur l'ensemble des thématiques et sur la totalité de la période 2022-2026 ; elle constitue la **feuille de route du conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance**.

Recu en préfecture le 08/04/2022

Affiché le

ID: 050-200067205-20220408-DEL2022_030-DE

Axe 1 - Lutter contre les violences intrafamiliales et sexuelles

Objectif 1 – Mettre en œuvre des actions de prévention au bénéfice direct des personnes victimes

- Fiche 1. Afficher l'engagement des membres du CISPD pour la lutte contre les violences intrafamiliales et sexuelles
- Fiche 2. Diffuser les numéros d'écoute, d'alerte et de signalement
- Fiche 3. Donner une visibilité numérique aux structures locales d'aide aux victimes
- Fiche 4. Renforcer les propositions de formations explicitant la notion de consentement, luttant contre les stéréotypes et les discriminations
- Fiche 5. Diffuser et développer des outils et ressources d'accompagnement des personnes victimes
- Fiche 6. Permettre un accès aux soins adapté

Objectif 2 – Mettre en œuvre des actions de prévention au bénéfice direct des personnes auteures de violences

- Fiche 1.1. Diffuser des messages de prévention dans les supports de communication des partenaires institutionnels et associatifs
- Fiche 1.2. Renforcer les propositions de formations explicitant la notion de consentement, luttant contre les stéréotypes et les discriminations
- Fiche 2.1. Diffuser et développer des outils et ressources d'accompagnement des personnes auteures
- Fiche 2.2. Renforcer les propositions de formations et espaces d'échange
- Fiche 3. Faciliter la prise en charge de la personne auteure
- Fiche 4. Développer une offre de soins adaptée

Objectif 3 – Formaliser un réseau local structuré et opérationnel

- Fiche 1. Afficher l'engagement des membres du CISPD pour la lutte contre les violences intrafamiliales et sexuelles
- Fiche 2.1. Améliorer la lisibilité des ressources : interconnaissance et travail commun
- Fiche 2.2. Améliorer la lisibilité des ressources : géolocalisation des partenaires violences intrafamiliales
- Fiche 2.3. Améliorer la lisibilité des ressources : mobilisation d'un réseau partenarial "à la demande"
- Fiche 3. Structurer l'accueil et l'orientation des personnes victimes, auteures et de leurs proches
- Fiche 4. Mettre en place un groupe partenarial de traitement des situations de violences familiales et sexuelles

Axe 2 - Assurer la tranquillité publique et résidentielle

- Objectif 1 Contribuer à la prévention des incivilités et délits sur la voie publique et les espaces collectifs
 - Fiche 1. Limiter les nuisances du quotidien
 - Fiche 2. Développer et consolider les actions de médiation
 - Fiche 3. Développer l'accueil de TIG et autres mesures alternatives à l'incarcération
 - Fiche 4. Informer sur les dispositifs de prévention situationnelle et accompagner les expérimentations menées sur le territoire
 - Fiche 5. Rendre les habitants acteurs de leur protection pour diminuer le sentiment d'insécurité

Objectif 2 - Appuyer les Maires dans l'exercice de leurs pouvoirs de police

- Fiche 1. Informer et former les élus sur les dispositifs liés aux pouvoirs de police
- Fiche 2. Organiser un accompagnement aux projets et un appui juridique à l'attention des Maires sur les questions de sécurité

Objectif 3 – Améliorer la sécurité routière sur le territoire

- Fiche 1. Renforcer le dialogue entre les différents acteurs de la sécurité routière sur le territoire
- Fiche 2. Définir une politique de prévention routière à l'échelle du Cotentin

Reçu en préfecture le 08/04/2022

Affiché le

ID: 050-200067205-20220408-DEL2022_030-DE

Axe 3 - Prévenir les addictions et les conduites à risques

Cet axe sera constitué du volet "promotion de la santé : santé mentale et conduites à risque" du futur local de santé (CLS)

Axe 4 - Mettre en place et animer une stratégie locale concertée et participative

- Objectif 1 Organiser le partenariat pour faciliter la définition et la mise en œuvre de la stratégie territoriale
 - Fiche 1. Organiser les instances de pilotage
 - Fiche 2. Définir le pilotage du CISPD
 - Fiche 3. Définir et affirmer les missions de la coordinatrice du CISPD
 - Fiche 4. Organiser les liens entre le CISPD et les dispositifs existants
 - Fiche 5. Déterminer collectivement les moyens dédiés aux actions
- Objectif 2 Se doter des moyens pour connaître le territoire et suivre la mise en œuvre de la stratégie territoriale
 - Fiche 1. Observer, analyser et partager le diagnostic pour mener une action au plus près des besoins des territoires
 - Fiche 2. Conduire l'évaluation de la stratégie territoriale
- Objectif 3 Animer le partenariat et communiquer sur les actions menées
 - Fiche 1. Constituer et animer un réseau local autour des questions de sécurité et de prévention de la délinquance
 - Fiche 2. Informer et impliquer la population et les acteurs locaux dans la stratégie territoriale

Reçu en préfecture le 08/04/2022

Affiché le



ID: 050-200067205-20220408-DEL2022_030-DE

2 PLAN D'ACTIONS DÉTAILLÉ PAR AXE

Envoyé en préfecture le 08/04/2022 Reçu en préfecture le 08/04/2022

Objectif 1 - Mettre en œuvre des actions de prévention (primaire, secondaire, tertiaire) au bénéfice direct des personnes victimes

H		н	Н
	\cup		-

SEXUELLES

AFFICHER L'ENGAGEMENT DES MEMBRES DU CISPD POUR LA LUTTE CONTRE LES VIOLENCES INTRAFAMILIALES ET

Priorité **(1) (2) (3)**

Intrinsèquement liées à la sphère privée, les violences intrafamiliales et sexuelles sont légalement répréhensibles. De par leurs compétences, les pouvoirs publics ont la responsabilité d'agir en prévention comme en lutte contre ces phénomènes en concertation avec la société civile et les mouvements associatifs, fortement mobilisés. L'affirmation publique de cet engagement est en soi un premier pas pour faire baisser le seuil de tolérance social de ces violences. Ce mouvement collectif est un encouragement

pour les personnes victimes à demander l'aide dont elles ont besoin et entame la sensation d'impunité perçue par certaines des personnes auteurs.

Pilote(s)	Etat, Conseil Départemental et CA Le Cotentin
Partenaires concourant à l'action :	Institutions membres du CISPD

Objectifs:	Affirmer l'action publique dans la lutte contre les violences intrafamiliales et sexuelles
Secteur géographique :	Agglomération du Cotentin
Public ciblé :	Tous publics dont personnes potentiellement victimes et victimes
Modalités de mise en œuvre :	 Etablir un plan de communication grand public pour promouvoir la démarche entreprise sur le territoire; Promouvoir l'utilisation du logo ruban blanc du protocole VIF de la Manche sur l'ensemble des publications.
Moyens (humains, organisationnels, financiers):	Directions et services communication ;Outils de communication des institutions membres du CISPD.
Echéancier et Périodicité :	 Durée du plan territorial ; Périodicité à fixer (au minimum annuelle).
Evaluation :	Comité de pilotage CISPD
Suivi:	Groupe thématique 1
Indicateurs :	 Nombre d'évènements et régularité ; Nombre de publications et régularité ; Typologie des évènements et publications.

Envoyé en préfecture le 08/04/2022 Reçu en préfecture le 08/04/2022

Objectif 1 - Mettre en œuvre des actions de prévention (primaire, secondaire, tertiaire) au bénéfice direct des personnes victimes

FΙ	CH	łE

DIFFUSER LES NUMÉROS D'ÉCOUTE, D'ALERTE ET DE SIGNALEMENT



De par la stratégie des agresseurs et les sentiments de honte ou de culpabilité ressentis par les victimes, l'isolement et le silence sont deux freins à l'accès des personnes victimes à leurs droits et leur défense. Aussi, il apparaît essentiel que ces informations leur parviennent sans qu'elles aient à les rechercher. Les structures d'écoute, d'alerte et de signalement, comme leurs coordonnées, doivent être connues le plus largement possible pour en faciliter l'accès. Pour cela, leur diffusion doit être récurrente sur des canaux de communication larges et tout public.

Pilote(s)	Etat, Conseil Départemental et CA Le Cotentin
Partenaires concourant à l'action :	Institutions membres du CISPD

Objectifs:	Faciliter l'accès des personnes victimes ou de leurs proches aux dispositifs d'écoute, d'alerte et de signalement des violences.
Secteur géographique :	Agglomération du Cotentin
Public ciblé :	Tous publics dont personnes victimes et leurs proches
Modalités de mise en œuvre :	 Intégrer les numéros dans les publications papiers, radios, numériques grand public des partenaires du CISPD pour en faciliter l'utilisation; Encourager l'ensemble des acteurs locaux à faire de même; 119: enfance en danger / 3919: Femmes violences info / Tchat d'aide pour les jeunes femmes victimes de violences: https://enavanttoutes.fr/ / 114: signaler une situation d'urgence par SMS / 116006: Aide aux Victimes / 3977: Signaler un adulte vulnérable / 0800 05 95 95: SOS Viols femmes informations Diffuser des fiches réflexes pour faciliter l'orientation des personnes victimes. Violences conjugales, savoir les reconnaître / Memento des structures locales de prise en charge des personnes victimes de violences

		Envoyé en préfecture le 08/04/2022
Moyens (humains, organisationnels, financiers):	 Directions et services communication ; Outils de communication des institutions membres du CISPD. 	Reçu en préfecture le 08/04/2022 Affiché le ID : 050-200067205-20220408-DEL2022_030-DE
Echéancier et Périodicité :	Durée du plan territorial ;Périodicité à fixer (au minimum annuelle).	
Evaluation :	Comité de pilotage CISPD	
Suivi :	Groupe thématique 1	
Indicateurs :	Nombre de publications et régularité ;Typologie des publications.	

Envoyé en préfecture le 08/04/2022 Reçu en préfecture le 08/04/2022

Objectif 1 - Mettre en œuvre des actions de prévention (primaire, secondaire, tertiaire) au bénéfice direct des personnes victimes

FICHE

DONNER UNE VISIBILITÉ NUMÉRIQUE AUX STRUCTURES LOCALES D'AIDE AUX VICTIMES

Pr	iori	té
1		

Pour une personne victime, aux prises avec une situation de violences intra familiales, l'engagement dans une démarche d'aide peut être entravé par une stratégie de contrôle de ses contacts physiques, téléphoniques, numériques, déployée par son agresseur. En outre, sa décision de sollicitation d'aide ne peut pas être différée dans le temps, au risque de s'étioler. L'information doit donc être disponible en permanence, fiable et facile d'accès.

De même, lorsqu'un proche, un élu, un bénévole d'association est en contact avec une personne victime, il doit avoir rapidement accès aux structures locales à même de le conseiller et de l'orienter dans ses démarches.

Pilote(s)	CA Le Cotentin
Partenaires concourant à l'action :	Institutions membres du CISPD

Objectifs:	Faciliter l'accès aux structures d'écoute, d'alerte et de prise en charge locales
Secteur géographique :	Agglomération du Cotentin
Public ciblé :	Tous publics dont personnes victimes et leurs proches
Modalités de mise en œuvre :	Mise en ligne d'une documentation sur une page internet liée au site de l'agglomération Le Cotentin / application : localisation des primo accueils, des structures selon leur domaine d'expertise
Moyens (humains, organisationnels, financiers):	 Directions communication et systèmes d'information de la CA Le Cotentin : Outils de communication des institutions membres du CISPD.
Echéancier et Périodicité :	Durée du plan territorial / lancement 2022
Evaluation :	Comité de pilotage CISPD
Suivi:	Groupe thématique 1
Indicateurs :	 Mise en ligne de la page dédiée / application ; Actualisation régulière des informations ; Nombre de visites de la page ; Qualité de référencement de la page sur les principaux moteurs de recherches (page 1 des recherches).

Envoyé en préfecture le 08/04/2022 Reçu en préfecture le 08/04/2022

Objectif 1 - Mettre en œuvre des actions de prévention (primaire, secondaire, tertiaire) au bénéfice direct des personnes victimes

FICHE

RENFORCER LES PROPOSITIONS DE FORMATIONS EXPLICITANT LA NOTION DE CONSENTEMENT, LUTTANT CONTRE LES STÉRÉOTYPES ET LES DISCRIMINATIONS

Priorité **1** (2) (3)

Violences intra familiales, violences conjugales, violences sexuelles, les réalités sont diverses et leurs conséquences multiples. Cependant, dans une optique de prévention, des notions fondamentales sont communes à certaines d'entre elles.

L'analyse des stéréotypes, le consentement, l'égalité de genre sont autant de leviers qui, s'ils sont culturellement et socialement partagés, contribuent à réduire les risques pour les individus de se retrouver confrontés à une situation de violence.

Pilote(s)	Chaque institution / partenaire
Partenaires concourant à l'action :	

Objectifs:	Se reconnaitre potentielle personne victime / repérer des personnes victimes
Secteur géographique :	Agglomération du Cotentin
Public ciblé :	Tous publics dont personnes potentiellement victimes et victimes
Modalités de mise en œuvre :	 Recensement des compétences locales, des capacités et des modalités d'intervention lors de session de sensibilisation, de formations de prévention concernant les personnes victimes; Mutualiser les supports de prévention existants (formation stand up de la fondation des femmes, formations interactives protection de l'enfant contre les violences sexuelles et protection aux handicapé.e.s contre les violences sexuelles de l'association mémoire traumatique, violentomètre, la roue du pouvoir et du contrôle,); Diffusion large de ces ressources: diffusion numérique, promotion média, présentation lors des rdv du CISPD, lors d'évènements promotionnels.
Moyens (humains, organisationnels, financiers):	Participation des ressources locales
Echéancier et Périodicité :	Durée du plan territorial
Evaluation :	Comité de pilotage CISPD
Suivi:	Groupe thématique 1
Indicateurs :	 Nombre d'interventions, communications spécifiques réalisées; Nombre de sessions de sensibilisation / formations réalisées; Diversité des domaines de compétences des personnes sensibilisées / formées.

Envoyé en préfecture le 08/04/2022 Reçu en préfecture le 08/04/2022

Objectif 1 - Mettre en œuvre des actions de prévention (primaire, secondaire, tertiaire) au bénéfice direct des personnes victimes

FICHE

DIFFUSER ET DEVELOPPER DES OUTILS ET RESSOURCES D'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES VICTIMES

Priorité **1 2 3**

Accompagner les personnes victimes à se reconnaître et à se faire reconnaître par leur entourage comme telle constitue une des premières étapes de la prise en charge. La compréhension de la notion d'emprise sur lesquels se fondent les violences intra familiales est nécessaire pour que les personnes se reconnaissent victime. De même, les cercles de la violence qui permettent de comprendre les phases dans lesquelles s'inscrivent les comportements de leur agresseur sont des clefs pour une prise de conscience des personnes victimes comme de leurs proches.

Les idées reçues concernant les formes de violences, les stéréotypes de profils victimes sont également des obstacles à cette reconnaissance.

Pilote(s)	Comité de pilotage du protocole départemental Violences Intra Familiales (VIF)
Partenaires concourant à l'action :	

Objectifs:	Se reconnaitre personne victime
Secteur géographique :	Agglomération du Cotentin
Public ciblé :	Personnes victimes et les tiers (proches, personnes en contact avec une personne victime)
Modalités de mise en œuvre :	 Diffuser les connaissances concernant les phénomènes de violences intra familiales (emprise, cercles de la violence, conséquences post traumatiques,); Diffusion d'outils existants (violentomètre et cyber violentomètre, guides pratiques).
Moyens (humains, organisationnels, financiers):	 Directions et services communication ; Outils de communication des institutions membres du CISPD.
Echéancier et Périodicité :	 Durée du plan territorial Périodicité à fixer (au minimum annuelle)
Evaluation :	Comité de pilotage CISPD
Suivi :	Groupe thématique 1
Indicateurs :	- Nombre de publications et régularité

Envoyé en préfecture le 08/04/2022 Reçu en préfecture le 08/04/2022

Objectif 1 - Mettre en œuvre des actions de prévention (primaire, secondaire, tertiaire) au bénéfice direct des personnes victimes

FICHE

PERMETTRE UN ACCÈS AUX SOINS ADAPTÉ

Priorité 1 2 3

Les conséquences des violences intrafamiliales et sexuelles sur la santé des personnes victimes nécessitent une prise en charge médicale immédiate ainsi que la mise en place d'un accompagnement à moyen ou long terme adapté. Pour permettre l'accès et adhésion de la personne à ce parcours de soins, tout en préservant les professionnels, les bénévoles et proches des risques psychosociaux engendrés par cet accompagnement, tous doivent avoir une connaissance des séquelles qui découlent des violences et des conséquences post traumatiques.

L'absence de prise en charge adaptée comme la mise en place d'un traitement uniquement symptomatique favoriseront la résurgence de troubles potentiellement très envahissants, de comportements addictifs, dépressifs.

Pilote(s)	Contrat Local de Santé du Cotentin / Agence Régionale de Santé
Partenaires concourant à l'action :	 Médecine de ville, Hôpitaux, Unités Médico-judiciaires, Fondation Bon Sauveur; Centres médico-psychologiques pour enfants et adolescents (CMPEA); Maison des adolescents; Points écoutes psychologiques; Structures d'Aide aux victimes: CIDFF, ACJM, Sortir du Silence, Association Femmes, etc; Juridictions.

Objectifs:	Favoriser une prise en charge psychologique et psychiatrique adaptée des personnes victimes de violences pour favoriser la résilience et limiter les impacts à courts, moyens et longs termes.
Secteur géographique :	Agglomération du Cotentin
Public ciblé :	Personnes victimes de violences et leurs proches
Modalités de mise en œuvre :	 Etablir un recensement de l'offre de prise en charge post traumatique en fonction des publics (offres publiques et libérales, prises en charge individuelles et collectives); Analyser les freins à la prise en charge en lien avec le conseil local de santé du Cotentin et interroger l'accès à l'indemnisation des victimes.
Moyens (humains, organisationnels, financiers):	A préciser
Echéancier et Périodicité :	Durée du plan territorial

		Envoyé en préfecture le 08/04/2022
Evaluation:	Comité de pilotage CISPD	Reçu en préfecture le 08/04/2022 Affiché le
Suivi :	Groupe thématique 1	ID: 050-200067205-20220408-DEL2022_030-DE
Indicateurs :	 Mobilisation des acteurs pour réaliser le recensement ; Réalisation du recensement ; Réalisation de l'analyse partagée ; Lien avec les instances stratégiques de santé. 	

Envoyé en préfecture le 08/04/2022 Reçu en préfecture le 08/04/2022

Objectif 2 - Mettre en œuvre des actions de prévention (primaire, secondaire, tertiaire) au bénéfice direct des personnes auteures

FICHE 1.1

DIFFUSER DES MESSAGES DE PREVENTION DANS LES SUPPORT DE COMMUNICATION DES PARTENAIRES **INSTITUTIONNELS ET ASSOCIATIFS**

Priorité **1** (2) (3)

Les violences intrafamiliales et en particulier les violences conjugales sont protéiformes, elles peuvent être verbales, économiques, psychologiques, physiques et sexuelles. Elles ont pour conséquence d'entraîner des dommages ou souffrances pour les personnes victimes.

Au-delà de la prise en charge des personnes victimes, il est nécessaire d'agir en direction des personnes auteures pour prévenir le passage à l'acte ou la récidive, en mettant en œuvre des actions concourant à la responsabilisation des personnes auteures.

Pilote(s)	Chaque institution / partenaire
Partenaires concourant à l'action :	Service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP), Centre de prise en charge des auteurs (CPCA) et ADSEAM

Objectifs:	Se reconnaître potentiellement personne auteure
Secteur géographique :	Agglomération du Cotentin
Public ciblé :	Tous publics dont personnes potentiellement auteures et auteures
Modalités de mise en œuvre :	 Diffuser le numéro d'écoute pour prévenir les violences sur tous supports (08 019 019 11 Ne frappez pas); Recenser et relayer les supports de communication existants ou à venir, émanant notamment du CPCA ou de la fédération nationale des associations et centres de prise en charge des auteurs de violences (FNACAV).
Moyens (humains, organisationnels, financiers) :	 Directions et services communication; Outils de communication des institutions membres du CISPD.
Echéancier et Périodicité :	 Durée du plan territorial; Périodicité à fixer (au minimum annuelle).
Evaluation:	Comité de pilotage CISPD
Suivi :	Groupe thématique 1
Indicateurs:	 Nombre de publications et régularité ; Typologie des publications.

Envoyé en préfecture le 08/04/2022 Reçu en préfecture le 08/04/2022

Objectif 2 - Mettre en œuvre des actions de prévention (primaire, secondaire, tertiaire) au bénéfice direct des personnes auteures

FICHE 1.2

RENFORCER LES PROPOSITIONS DE FORMATIONS EXPLICITANT LA NOTION DE CONSENTEMENT, LUTTANT CONTRE LES STÉRÉOTYPES ET LES DISCRIMINATIONS

Priorité **1** (2) (3)

Les violences intrafamiliales et en particulier les violences conjugales sont protéiformes, elles peuvent être verbales, économiques, psychologiques, physiques et sexuelles. Elles ont pour conséquence d'entraîner des dommages ou souffrances pour les personnes victimes.

Au-delà de la prise en charge des personnes victimes, il est nécessaire d'agir en direction des personnes auteures pour prévenir le passage à l'acte ou la récidive, en mettant en œuvre des actions concourant à la responsabilisation des personnes auteures.

Pilote(s)	Chaque institution / partenaire
Partenaires concourant à l'action :	

Objectifs:	Se reconnaître potentiellement personne auteure
Secteur géographique :	Agglomération du Cotentin
Public ciblé :	Tous publics dont personnes potentiellement auteures et auteures
Modalités de mise en œuvre :	 Recensement des compétences locales, des capacités et des modalités d'intervention lors de sessions de sensibilisation, de formation en prévention primaire pour prévenir le basculement vers des violences; Diffusion large des ressources mobilisables : diffusion numérique, promotion média, présentation lors des rdv du CISPD, lors d'évènements promotionnels.
Moyens (humains, organisationnels, financiers) :	 Directions et services communication; Outils de communication des institutions membres du CISPD; Participation des ressources locales.
Echéancier et Périodicité :	Durée du plan territorial
Evaluation :	Comité de pilotage CISPD
Suivi :	Groupe thématique 1
Indicateurs :	- Nombre de sessions de sensibilisation / formations réalisées.

Envoyé en préfecture le 08/04/2022 Reçu en préfecture le 08/04/2022

Objectif 2 - Mettre en œuvre des actions de prévention (primaire, secondaire, tertiaire) au bénéfice direct des personnes auteures

FICHE

DIFFUSER DES OUTILS ET RESSOURCES D'ACCOMPAGNEMENT

Priorité **1** (2) (3)

Les violences intrafamiliales et en particulier les violences conjugales sont protéiformes, elles peuvent être verbales, économiques, psychologiques, physiques et sexuelles. Elles ont pour conséquence d'entraîner des dommages ou souffrances pour les personnes victimes.

Au-delà de la prise en charge des personnes victimes, il est nécessaire d'agir en direction des personnes auteures pour prévenir le passage à l'acte ou la récidive, en mettant en œuvre des actions concourant à la responsabilisation des personnes auteures.

Pilote(s)	SPIP et CA Le Cotentin
Partenaires concourant à l'action :	Centres Ressources pour les Intervenants auprès des Auteurs de Violences Sexuelles (CRIAVS), Psychologues, etc

Objectifs:	Se reconnaître personne auteure
Secteur géographique :	Agglomération du Cotentin
Public ciblé :	Personnes auteures
Modalités de mise en œuvre :	 Diffuser des outils existants (violentomètre, roue des violences); Créer et diffuser un autotest; Recenser et diffuser les ressources d'accompagnement pour personnes auteures.
Moyens (humains, organisationnels, financiers) :	 Directions et services communication ; Outils de communication des institutions membres du CISPD.
Echéancier et Périodicité :	 Durée du plan territorial ; Périodicité à fixer.
Evaluation :	Comité de pilotage CISPD
Suivi :	Groupe thématique 1
Indicateurs :	 Nombre de publications et régularité ; Réalisation effective de l'autotest.

Envoyé en préfecture le 08/04/2022 Reçu en préfecture le 08/04/2022

Objectif 2 - Mettre en œuvre des actions de prévention (primaire, secondaire, tertiaire) au bénéfice direct des personnes auteures

FICHE 2.2

RENFORCER LES PROPOSITIONS DE FORMATIONS ET ESPACES D'ÉCHANGE

Priorité **1 2 3**

Les violences intrafamiliales et en particulier les violences conjugales sont multiples, elles peuvent être verbales, économiques, psychologiques, physiques et sexuelles. Elles ont pour conséquence d'entraîner des dommages ou souffrances pour les personnes victimes.

Au-delà de la prise en charge des personnes victimes, il est nécessaire d'agir en direction des personnes auteures non condamnées pour prévenir le passage à l'acte ou la réitération, en mettant en œuvre des actions concourant à leur responsabilisation. La présente action vise à offrir des formations ou des espaces d'échanges aux auteurs qui le souhaitent, n'ayant pas fait l'objet d'une procédure pénale mais souhaitant sortir du cycle des violences.

Pilote(s)	ACJM et Fondation Bon Sauveur
Partenaires concourant à l'action :	SPIP et CA Le Cotentin

Objectifs:	Se reconnaître personne auteure
Secteur géographique :	Agglomération du Cotentin
Public ciblé :	Personnes auteures
Modalités de mise en œuvre :	 Recenser les formations existantes pouvant concourir à la prise en charge des personnes auteures n'ayant pas fait l'objet d'une procédure pénale mais souhaitant sortir du cycle des violences (ateliers de communication non violente); Mettre en place des espaces d'échanges pour favoriser la prise de conscience en lien avec le centre de prise en charge des auteurs (CPCA); Mettre en place des actions complémentaires si nécessaire.
Moyens (humains, organisationnels, financiers) :	 ACJM (dont CPCA), Fondation Bon Sauveur; Partenaires mettant en œuvre des formations et/ou espaces d'échange à destination des personnes auteures non condamnées (Association Femmes, CIDFF).
Echéancier et Périodicité :	Durée du plan territorial
Evaluation :	Comité de pilotage CISPD
Suivi :	Groupe thématique 1
Indicateurs :	Nombre de formations proposées ;Nombre de sessions de formations réalisées.

Envoyé en préfecture le 08/04/2022 Reçu en préfecture le 08/04/2022

Objectif 2 - Mettre en œuvre des actions de prévention (primaire, secondaire, tertiaire) au bénéfice direct des personnes auteures

FICHE

FACILITER LA PRISE EN CHARGE DE LA PERSONNE AUTEURE

Priorité **1 2 3**

Les violences intrafamiliales et en particulier les violences conjugales sont multiples, elles peuvent être verbales, économiques, psychologiques, physiques et sexuelles. Elles ont pour conséquence d'entraîner des dommages ou souffrances pour les personnes victimes.

Au-delà de la prise en charge des personnes victimes, il est nécessaire d'agir en direction des personnes auteures pour prévenir la récidive, en mettant en œuvre des actions concourant à la responsabilisation des personnes auteures.

Le SPIP prend en charge des personnes auteures de violences reconnues judiciairement comme telles. Le Centre de prise en charge des auteurs (CPCA) complétera cette action envers les personnes auteures. D'autres structures et notamment les associations pourraient souhaiter contribuer à la mise en place d'actions supplémentaires. Il semble important d'organiser l'articulation de ces partenariats.

Pilote(s)	SPIP
Partenaires concourant à l'action :	CPCA et Structures souhaitant contribuer à faciliter la prise en charge des personnes auteures

Objectifs:	Faciliter la prise en charge des personnes auteures pour prévenir la récidive
Secteur géographique :	Agglomération du Cotentin
Public ciblé :	Partenaires locaux impliquées auprès des personnes auteures
Modalités de mise en œuvre :	 Faire connaitre les missions respectives SPIP et CPCA pour étoffer les actions de prise en charge existantes; Déterminer les besoins d'actions complémentaires; Mise en place d'actions complémentaires en fonction.
Moyens (humains, organisationnels, financiers):	 SPIP; CPCA; Partenaires mettant en œuvre des actions à destination des personnes auteures.
Echéancier et Périodicité :	Durée du plan territorial
Evaluation :	Comité de pilotage CISPD
Suivi :	Groupe thématique 1
Indicateurs :	 Nombre d'actions conjointes réalisées ; Nombre d'actions complémentaires mises en œuvre.

Envoyé en préfecture le 08/04/2022 Reçu en préfecture le 08/04/2022

Objectif 2 - Mettre en œuvre des actions de prévention (primaire, secondaire, tertiaire) au bénéfice direct des personnes auteures

FICHE

DEVELOPPER UNE OFFRE DE SOINS ADAPTÉE

Priorité

Pilote(s)	Fondation Bon sauveur
Partenaires concourant à l'action :	SPIP, CPCA, et sous réserve ARS et Conseil Local de Santé

Objectifs:	Favoriser une prise en charge psychologique et psychiatrique adaptée des personnes auteures de violences pour favoriser la prise de conscience, limiter la récidive
Secteur géographique :	Agglomération du Cotentin
Public ciblé :	Personnes auteures de violences
Modalités de mise en œuvre :	 Etablir un recensement de l'offre actuelle et des besoins des compétences spécifiques ; Etudier les possibilités de développement au sein des structures ; Mettre en place les accompagnements nécessaires.
Moyens (humains, organisationnels, financiers) :	 SPIP pour recensement des besoins non couverts; Lien avec les CMP pour recensement des compétences spécifiques disponibles; Etude des possibilités de financement de consultations de psychologues libéraux.
Echéancier et Périodicité :	Durée du plan territorial
Evaluation :	Comité de pilotage CISPD
Suivi :	Groupe thématique 1
Indicateurs :	 Mobilisation des acteurs pour réaliser le recensement ; Réalisation du recensement ; Réalisation de l'analyse partagée ; Lien avec les instances stratégiques de santé.

Envoyé en préfecture le 08/04/2022 Reçu en préfecture le 08/04/2022

Objectif 3 - Formaliser un réseau local structuré et opérationnel

FICHE

SEXUELLES

AFFICHER L'ENGAGEMENT DES MEMBRES DU CISPD POUR LA LUTTE CONTRE LES VIOLENCES INTRAFAMILIALES ET

Priorité **1** (2) (3)

Si les pouvoirs publics doivent affirmer fortement leur engagement dans la prévention et la lutte contre les violences intrafamiliales et sexuelles auprès du grand public pour faciliter l'aide aux victimes et lutter contre le sentiment d'impunité des personnes auteures, la valorisation de cet engagement au sein des différents réseaux et dans les multiples thèmes d'intervention de chaque partenaire est un autre canal fondamental pour déployer une démarche cohérente et forte sur le territoire.

Pilote(s)	Etat, Conseil Départemental et CA Le Cotentin
Partenaires concourant à l'action :	Institutions membres du CISPD

Objectifs:	 Affirmer l'action publique dans la lutte contre les violences intrafamiliales et sexuelles au sein des réseaux politiques, professionnels et associatifs; Rendre lisible cet engagement dans la communication du CISPD; Favoriser l'affichage de cet engagement par les différents membres au sein de leurs propres réseaux.
Secteur géographique :	Agglomération du Cotentin
Public ciblé :	Membres du CISPD (élus, institutionnels et associatifs)
Modalités de mise en œuvre :	 Etablir un plan de communication au sein du réseau CISPD pour promouvoir la démarche entreprise sur le territoire; Se doter d'outils communs pour afficher cet engagement collectif.
Moyens (humains, organisationnels, financiers):	 Directions et services communication des différents membres ; Outils de communication des institutions membres du CISPD.
Echéancier et Périodicité :	 Durée du plan territorial Périodicité à fixer (au minimum annuelle)
Evaluation:	Comité de pilotage CISPD
Suivi :	Groupe thématique 1
Indicateurs :	 Nombre d'évènements et régularité Nombre de publications et régularité Typologie des évènements et publications

Envoyé en préfecture le 08/04/2022 Reçu en préfecture le 08/04/2022

Objectif 3 - Formaliser un réseau local structuré et opérationnel

FICHE

LISIBILITÉ DES RESSOURCES : INTERCONNAISSANCE ET TRAVAIL COMMUN

Priorité

La lutte contre les violences intrafamiliales et sexuelles mobilise de très nombreux acteurs sur le territoire du Cotentin : élus, professionnels et associatifs. Aussi, afin d'améliorer la prévention et la prise en charge des personnes sur ce vaste territoire, la mise en réseau de ces différents acteurs apparait comme une nécessaire priorité de l'instance de coordination qu'est le conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance.

Pilote(s)	CA Le Cotentin
Partenaires concourant à l'action :	Institutions membres du CISPD

Objectifs:	 Permettre aux structures membres du CISPD mobilisées sur le thème des violences intrafamiliales et sexuelles de mieux se connaitre (missions, organisation, actions mises en œuvre); Créer des passerelles entre les cultures et expériences des différents acteurs (culture commune, partage des savoirs et savoir-faire); Favoriser la complémentarité des actions et les partenariats.
Secteur géographique :	Agglomération du Cotentin
Public ciblé :	Membres du CISPD (élus, institutionnels et associatifs)
Modalités de mise en œuvre :	 Recenser les dispositifs et acteurs du territoire et diffuser les outils d'interconnaissance (ex. guide ressources VIF / cf. lien avec fiche 2.2); Proposer des temps communs d'échanges, d'informations et de formations sur les violences intrafamiliales et sexuelles (ex. RDV du CISPD, venue d'experts, etc).
Moyens (humains, organisationnels, financiers):	 Mobilisation de la coordinatrice CISPD et du groupe thématique 1 ; Lien avec les instances du Protocole départemental VIF ; Recours à des intervenants extérieurs, personnes expertes.
Echéancier et Périodicité :	 Durée du plan territorial ; Périodicité à fixer (au minimum annuelle).

		Envoyé en préfecture le 08/04/2022
Evaluation :	Comité de pilotage CISPD	Reçu en préfecture le 08/04/2022 Affiché le
Suivi :	Groupe thématique 1	ID: 050-200067205-20220408-DEL2022_030-DE
Indicateurs :	 Nombre d'outils mis en place et typologie; Retours sur l'utilisation des outils (via enquête); Nombre de temps organisés et typologie; Niveau de satisfaction sur les temps proposés; Nombre de projets communs mis en place. 	

1 LUTTER CONTRE LES VIOLENCES INTRAFAMILIALES ET SE Affiché le 1D: 050-200067205-20220408-DEL2022_030-DE

Envoyé en préfecture le 08/04/2022 Reçu en préfecture le 08/04/2022

Objectif 3 – Formaliser un réseau local structuré et opérationnel

FICHE

LISIBILITÉ DES RESSOURCES : GÉOLOCALISATION DES PARTENAIRES LUTTE CONTRE LES VIOLENCES

Priorité (1)
 (2)
 (3)

INTRAFAMILIALES 2.2

La lutte contre les violences intrafamiliales et sexuelles mobilise de très nombreux acteurs sur le territoire du Cotentin et face à une situation, il n'est pas toujours aisé de se repérer. La délégation régionale aux droits des femmes et à l'égalité femmes / hommes (DRDFE) et l'ARS ont décidé de déployer une application destinée aux professionnels (santé, forces de l'ordre, justice ...) qui ont besoin d'orienter rapidement une femme victime de violences conjugales vers les structures appropriées : dépôt de plainte, consultation médico-légale, accompagnement psychologique, etc.

Pilote(s)	Délégation régionale aux Droits des Femmes et pour l'égalité (DRDFE) et ARS
Partenaires concourant à l'action :	Police, gendarmerie, Conseil départemental (CMS), CIDFF, Association Femmes, ACJM, Maison des adolescents, centres hospitaliers, UMJ, Fondation Bon Sauveur, CCAS des principales villes

Objectifs:	Faciliter la prise en charge des situations en permettant aux acteurs locaux de mieux se repérer dans les structures et actions mises en œuvre sur les territoires.
Secteur géographique :	Région Normandie
Public ciblé :	Institutionnels et associatifs
	L'application a été développée par l'OR2S et l'université de Rouen (UMR CNRS IDEES) dans le cadre d'un projet conduit par la Direction régionale aux droits des femmes et à l'égalité entre les femmes et les hommes de Normandie et l'Agence régionale de santé de Normandie. Réservée aux professionnels, son accès est protégé par un login et un mot de passe spécifiques.
Modalités de mise en œuvre :	L'application comprend : - Une base de données référençant plus de 1000 structures normandes ; - Une interface permettant de sélectionner les structures à partir des besoins de la victime ; - Une cartographie dynamique permettant de géolocaliser les structures dans un périmètre choisi ; - Une fiche descriptive de chaque structure imprimable et exportable ; - Des supports d'information à imprimer pour afficher ou mettre à disposition de la patientèle et du public (en cours de développement) ; - Des ressources d'information et de formation destinées aux professionnels (en cours de développement).
	Chaque structure recensée dans l'application pourra mettre à jour les informations qui la concernent.

		Envoyé en préfecture le 08/04/2022
Moyens (humains, organisationnels, financiers):	Plateforme mise en œuvre par l'Etat	Reçu en préfecture le 08/04/2022 Affiché le
Echéancier et Périodicité :	D'alabana da ana ana ang	ID: 050-200067205-20220408-DEL2022_030-DE
	Déploiement courant 2022	
Evaluation:	Etat	
Suivi :	Etat	
Indicateurs:	Déploiement effectif	

1 LUTTER CONTRE LES VIOLENCES INTRAFAMILIALES ET SE Affiché le ID: 050-200067205-20220408-DEL2022_030-DE

Envoyé en préfecture le 08/04/2022 Reçu en préfecture le 08/04/2022

Objectif 3 - Formaliser un réseau local structuré et opérationnel

FICHE

STRUCTURER L'ACCUEIL ET L'ORIENTATION DES PERSONNES VICTIMES, AUTEURES ET DE LEURS PROCHES SUR LE

Priorité **1** (2) (3)

TERRITOIRE DU COTENTIN 3

La configuration du territoire et la diversité des organisations sur celui-ci font qu'à ce jour les personnes victimes, auteures ou leurs proches n'ont pas toutes le même accès facilité à l'information et aux droits sur le Cotentin.

Les partenaires locaux engagés dans la prévention et la lutte contre les violences souhaitent mettre en place un primo accueil via des interlocuteurs de proximité (agents, élus) sensibilisés et formés au repérage et à l'orientation.

Pilote(s)	Etat, Conseil Départemental et CA Le Cotentin
Partenaires concourant à l'action :	Structures labellisées Maison France Services, CIDFF,

Objectifs:	Garantir une qualité et une équité d'accueil et d'orientation des personnes victimes et auteurs ainsi que de leurs proches sur le territoire du Cotentin.
Secteur géographique :	Agglomération du Cotentin
Public ciblé :	Tous publics
Modalités de mise en œuvre :	 Former les structures de primo accueil des habitants existantes sur le territoire à la compréhension, au repérage et à l'orientation des personnes victimes et auteures de violences intrafamiliales et sexuelles. Dans un premier temps, les agents des maisons France Service seront prioritairement ciblés; Sensibiliser les élus locaux aux problématiques de violences intrafamiliales et sexuelles; Faire connaître les possibilités d'accueil, d'écoute et d'orientation à l'ensemble des habitants et acteurs locaux; Diffusion du MOOC "Accueil des victimes" proposé par la fédération des CIDFF auprès des structures du territoire accueillant du public.
Moyens (humains, organisationnels, financiers):	 A préciser; Ces formations à destination des agents des maisons France Service ont vocation à être intégrées dans le schéma départemental d'amélioration des services au public copiloté par le Département et la Préfecture de la Manche.
Echéancier et Périodicité :	 Durée du plan territorial ; Périodicité à fixer (au minimum annuelle).

		Envoyé en préfecture le 08/04/2022
Evaluation :	Comité de pilotage	Reçu en préfecture le 08/04/2022 Affiché le
Suivi :	Groupe thématique 1	ID: 050-200067205-20220408-DEL2022_030-DE
Indicateurs :	 Intégration de la formation au SDASP; Réalisation de la formation et évaluation par les participants; Nombre d'accueils réalisés au sein des MSAP. 	

1 LUTTER CONTRE LES VIOLENCES INTRAFAMILIALES ET SE Affiché le 1D: 050-200067205-20220408-DEL2022_030-DE

Envoyé en préfecture le 08/04/2022 Reçu en préfecture le 08/04/2022

Objectif 3 – Formaliser un réseau local structuré et opérationnel

FICHE

METTRE EN PLACE UN GROUPE LOCAL DE TRAITEMENT DES SITUATIONS DEVIOLENCES INTRAFAMILIALES ET **SEXUELLES**

Priorité **(1)** (2) (3)

Trop souvent aux prises avec la gestion d'urgences et parfois seuls devant des situations personnelles complexes, les acteurs locaux peinent à trouver des temps de prise de recul où ils peuvent analyser des situations individuelles en lien avec des partenaires et dans l'idée réfléchir ensemble aux solutions à apporter.

Dans le respect strict de la charte déontologique du CISPD, il est proposé de mettre en place un groupe partenarial dédié au traitement de situations concourant in fine à améliorer les prises en charge sur le Cotentin.

Pilote(s)	CA Le Cotentin
Partenaires concourant à l'action :	Membres du CISPD

Objectifs:	 Améliorer la prise en charge initiale et globale des personnes; Renforcer les échanges partenariaux et l'interconnaissance; Formaliser des process d'intervention à partir des expériences locales.
Secteur géographique :	Agglomération du Cotentin
Public ciblé :	Institutionnels, associatifs, élus
Modalités de mise en œuvre :	 Mettre en place un groupe partenarial et mettre en lien le groupe avec les personnes susceptibles de pouvoir aider à la prise de recul et formulation de solutions; Organiser et animer ses travaux; Diffuser les fiches d'expériences (lien fiche 2.1); A partir des cas étudiés et des retours d'expériences, proposer des futurs thèmes de formations.
Moyens (humains, organisationnels, financiers):	 Mobilisation de la coordinatrice CISPD et du groupe thématique 1; Lien avec les instances du Protocole départemental VIF; Recours à des intervenants extérieurs, personnes expertes.
Echéancier et Périodicité :	 Mise en place dès 2022 ; Annuelle (4 réunions minimum par an).

Reçu en préfecture le 08/04/2022

Affiché le



Evaluation :	Comité de pilotage
Suivi :	Groupe thématique 1
Indicateurs :	 Nombre et typologie des partenaires impliqués ; Nombre et situations traitées ; Nombre et typologie de process mis en place ; Diffusion de "bonnes" pratiques.

Envoyé en préfecture le 08/04/2022

Reçu en préfecture le 08/04/2022

ID: 050-200067205-20220408-DEL2022_030-DE

Objectif 1 – Contribuer à la prévention des incivilités et délits sur la voie publique et les espaces collectifs



LIMITER LES NUISANCES DU QUOTIDIEN



Si le territoire du Cotentin est un territoire calme, peu touché par les problématiques de délinquance, les incivilités constituent la première source de préoccupation pour de nombreux acteurs qu'il s'agisse de faits commis sur la voie publique (dépôt sauvage de déchets, dégradations, etc) ou dans des espaces privés collectifs (nuisances, conflits de voisinage,...). Des réponses ponctuelles et/ou localisées sont apportées mais les acteurs locaux souhaitent mettre en œuvre une démarche concertée à l'échelle du Cotentin afin de renforcer l'impact de ces initiatives.

Pilote(s)	CA Le Cotentin et Communes
Partenaires concourant à l'action :	Forces de l'ordre dont référents sécurité, Bailleurs, Associations

Objectifs:	 Définir collectivement la notion de "nuisance du quotidien" (degré d'acceptabilité); Diminuer le nombre de nuisances sur le territoire; Conduire des réflexions collectives sur des thématiques prégnantes sur le territoire et organiser des actions concertées pour apporter des réponses efficientes.
Secteur géographique :	Agglomération du Cotentin
Public ciblé :	Grand public;Membres et partenaires du CISPD.
Modalités de mise en œuvre :	 Rappeler les "bons gestes du bien vivre ensemble" et relayer les initiatives locales concourant à la lutte contre les nuisances du quotidien; Conduire un travail autour des questions d'éclairage public (extinction nocturne) et de sécurité; Mener une réflexion pour prévenir la divagation des animaux sur le secteur rural.
Moyens (humains, organisationnels, financiers) :	 Coordinatrice CISPD; Services communication, services techniques des communes et CA Le Cotentin.
	- Partage d'expériences : outils déjà mis en œuvre, expérimentations positives

		Envoyé en préfecture le 08/04/2022
Echéancier et Périodicité :	 Démarrage de l'action dès la signature de la stratégie ; Annuelle 	Reçu en préfecture le 08/04/2022 Affiché le ID : 050-200067205-20220408-DEL2022_030-DE
Evaluation :	Comité de pilotage CISPD	IB . 000 200007200 20220400 BELZ022_000 BE
Suivi :	Groupe thématique 2	
Indicateurs :	 Evolution du nombre des incivilités constatées (cf. DLS); Nombre d'actions collectives mises en place. 	

Envoyé en préfecture le 08/04/2022

Reçu en préfecture le 08/04/2022

ID: 050-200067205-20220408-DEL2022_030-DE

Objectif 1 – Contribuer à la prévention des incivilités et délits sur la voie publique et les espaces collectifs

FICHE

DÉVELOPPER ET CONSOLIDER LES ACTIONS DE MÉDIATION

Priorité **(1) (2) (3)**

La majorité des acteurs locaux souligne l'intérêt de mettre en place des actions de médiation pour contribuer à maintenir le climat apaisé du territoire. Plusieurs dispositifs sont d'ores et déjà mis en place (médiation via les élus, conciliateurs de justice, médiation locative,...) et d'autres sont actuellement expérimentés (médiation sociale, ambassadeurs du littoral, ...). Au vu du bilan positif de ces expériences, les acteurs, et particulièrement les élus, souhaitent que ces démarches puissent être développées et confortées sur l'ensemble du Cotentin.

Pilote(s)	CA Le Cotentin
Partenaires concourant à l'action :	Communes, Bailleurs, Forces de l'ordre, Justice, Associations

Objectifs:	Favoriser la médiation pour prévenir les incivilités et délits sur le territoire du Cotentin	
Secteur géographique :	Agglomération du Cotentin	
Public ciblé :	Elus, professionnels, associatifs, grand public	
Modalités de mise en œuvre :	 Etablir un recueil des pratiques de médiation mises en place; Communiquer autour de ces pratiques auprès du grand public; Etudier les possibilités de déploiement des dispositifs en fonction des besoins des territoires; Conduire une réflexion sur des types et actions de médiations nouveaux, adaptés aux spécificités territoriales. 	
Moyens (humains, organisationnels, financiers) :	Coordinatrice du CISPD, référents des dispositifs de médiation mis en place, services communication	
Echéancier et Périodicité :	 Démarrage de l'action dès la signature de la stratégie ; Annuelle. 	
Evaluation :	Comité de pilotage CISPD	
Suivi :	Groupe thématique 2	
Indicateurs :	 Existence du recueil des pratiques de médiation et actualisation; Nombre et types de communication effectués auprès du grand public. 	

Envoyé en préfecture le 08/04/2022

Reçu en préfecture le 08/04/2022

ID: 050-200067205-20220408-DEL2022_030-DE

Objectif 1 – Contribuer à la prévention des incivilités et délits sur la voie publique et les espaces collectifs

FICHE 3

DÉVELOPPER L'ACCUEIL DE PERSONNES CONDAMNEES A UN TRAVAIL D'INTERET GENERAL ET AUTRES MESURES ALTERNATIVES A L'INCARCERATION AU SEIN DES STRUCTURES MEMBRES DU CIPSD

Priorité **1** (2) (3)

Le taux d'aménagement des courtes peines d'emprisonnement est d'environ 94% sur la circonscription judiciaire de Cherbourg (Libertés Conditionnelles, bracelets électroniques, semi-libertés, conversions TIG) et les risques de réitération sont moindres dès lors que la peine est encadrée.

Face au nombre croissant de mesures prononcées, les services judiciaires ont besoin de renouveler et de diversifier les lieux d'accueil aussi l'implication des membres du Conseil est-elle nécessaire.

Pilote(s)	Services judiciaires et CA Le Cotentin
Partenaires concourant à l'action :	Structures accueillant déjà des personnes condamnées

Objectifs:	 Favoriser l'insertion des personnes placées sous main de justice et participer à la non-récidive; Diversifier les lieux d'accueil et types de postes proposés afin de permettre la réalisation de ce type de mesures; Sensibiliser les structures à l'accueil des personnes condamnées à ce type de mesures. 	
Secteur géographique :	Agglomération du Cotentin	
Public ciblé :	Structures membres du CISPD (institutions, associations)	
Modalités de mise en œuvre :	 Evaluer les besoins avec les services judiciaires; Mobiliser les membres du CISPD pour la mise en place de ces mesures (communication sur le dispositif, sur des retours d'expériences de structures accueillantes); Faciliter la détermination des conditions d'accueil, rôles et engagements réciproques de chaque partenaire impliqué (dont accompagnement durant l'exécution de la mesure et évaluation); Effectuer un bilan annuel de l'objectif de développement (tant sur les nombres de structures impliquées que sur la diversification des postes proposés en TIG). 	
Moyens (humains, organisationnels, financiers) :	Référente territoriale du travail d'intérêt général (SPIP PJJ), Coordinatrice du CISPD et Personnels des structures accueillantes	

		Envoyé en préfecture le 08/04/2022
Echéancier et Périodicité :	 Démarrage de l'action dès la signature de la stratégie ; Annuelle. 	Reçu en préfecture le 08/04/2022 Affiché le ID : 050-200067205-20220408-DEL2022-030-DE
Evaluation:	Comité de pilotage CISPD	D : 000 200007200 20220 NO BELLEGE_000 BE
Suivi :	Groupe thématique 2	
Indicateurs :	 Nombre et types de mesures prononcées; Nombre de services/structures accueillants; Nombre de personnes concernées; Taux d'évolution des lieux d'accueil. 	

Г

Envoyé en préfecture le 08/04/2022

Reçu en préfecture le 08/04/2022

ID: 050-200067205-20220408-DEL2022_030-DE

Objectif 1 – Contribuer à la prévention des incivilités et délits sur la voie publique et les espaces collectifs

FICHE

Revitalisation des centres-bourgs parait d'autant plus pertinent.

INFORMER SUR LES DISPOSITIFS DE PRÉVENTION SITUATIONNELLE ET ACCOMPAGNER LES EXPÉRIMENTATIONS MENÉES SUR LE TERRIROIRE

Priorité **1 2 3**

La prévention situationnelle consiste à prendre en compte la sécurité dans les aménagements des espaces publics ou privés. Elle vise à dissuader les potentiels auteurs de commettre un acte de malveillance ou d'incivilité et d'épargner les victimes éventuelles en intervenant sur l'environnement le plus en amont possible (réflexions sur l'urbanisme, l'architecture ou les mesures techniques à mettre en place dès la définition du projet d'aménagement). Elle renvoie à la question des "bons usages". Peu encore mise en œuvre sur le territoire, la démarche de prévention situationnelle pourrait permettre de sécuriser et apaiser certains espaces publics et privés. En outre, poser la question de l'approche situationnelle au moment où les collectivités se positionnent sur des programmes d'actions de type Nouveau programme de renouvellement urbain. Petites villes de demain ou

Pilote(s)	Etat, CA Le Cotentin
Partenaires concourant à l'action :	

Objectifs:	Développer, voire systématiser, l'approche situationnelle dans les projets d'aménagements d'espaces publics ou collectifs privés	
Secteur géographique :	Agglomération du Cotentin	
Public ciblé :	Aménageurs publics (dont collectivités territoriales) et privés (dont bailleurs)	
Modalités de mise en œuvre :	 Proposer une formation "croisée" sur le concept et l'opérationnalité de la prévention situationnelle à destination des élus et des équipes chargées de la conception, de l'exploitation et de la gestion des espaces; Faciliter le lien entre les référents sûreté de la Police et Gendarmerie Nationale et les maitrises d'ouvrage (communes, bailleurs, etc); Suivre les expérimentations mises en œuvre sur le territoire pour proposer des outils "retours d'expériences" (fiches, temps d'échange, etc). 	
Moyens (humains, organisationnels, financiers) :	Référents sûreté de la Police et Gendarmerie Nationale / Coordinatrice du CISPD, référents des équipes chargées de la conception, de l'exploitation et de la gestion des espaces	
Echéancier et Périodicité :	 Démarrage de l'action dès la signature de la stratégie ; Annuelle. 	

		Envoyé en préfecture le 08/04/2022
Evaluation :	Séance plénière CISPD	Reçu en préfecture le 08/04/2022 Affiché le
Suivi :	Groupe thématique 2	ID: 050-200067205-20220408-DEL2022_030-DE
Indicateurs :	 Mise en place de formation, nombre et typologie des participants, retours sur formation; Nombre et sujets des sollicitations des référents sureté; Nombre de projets d'aménagements / réaménagements prenant en compte une approche de prévention situationnelle, évolution de ce nombre. 	

Envoyé en préfecture le 08/04/2022

Reçu en préfecture le 08/04/2022

ID: 050-200067205-20220408-DEL2022 030-DE

Objectif 1 – Contribuer à la prévention des incivilités et délits sur la voie publique et les espaces collectifs

FICHE 5

ASSOCIER LES HABITANTS POUR DIMINUER LE SENTIMENT D'INSÉCURITÉ



La perception des faits d'incivilités varie suivant les personnes et les lieux et le rapport des personnes au sentiment d'insécurité se construit en lien avec le vécu de chacun. Le premier diagnostic local de sécurité du Cotentin fait ainsi état d'une distorsion entre une délinquance statistiquement faible et un sentiment d'insécurité parfois fort, notamment en zone rurale.

Aussi il parait primordial, pour diminuer ce sentiment, de faciliter le dialogue autour des questions de sécurité et de soutenir les actions de bien vivre ensemble.

Pilote(s)	CA Le Cotentin, Communes, Etat
Partenaires concourant à l'action :	

Objectifs:	 Faciliter et d'initier des espaces de dialogue autour des questions de sécurité; Sensibiliser aux risques les publics les plus vulnérables; Soutenir les initiatives citoyennes visant à lutter contre le sentiment d'insécurité. 	
Secteur géographique :	Agglomération du Cotentin	
Public ciblé :	Grand public, particulièrement les personnes vulnérables	
Modalités de mise en œuvre :	 Organisation de rencontres entre élus, techniciens, personnes ressources avec des collectifs d'habitants pour que le sentiment d'insécurité puisse d'exprimer, que les faits soient objectivés, qu'une information sur les actions en cours ou à venir soit effectuée, que des réponses co-construites puissent être imaginées si nécessaire; Elaboration et diffusion d'enquêtes de sécurité; Communication sur les dispositifs permettant aux citoyens de contribuer à la sécurité de leur quartier, commune (ex. Groupes de partenariat opérationnel (GPO), Participation Citoyenne, etc); Sensibilisation envers les personnes vulnérables (notamment les personnes âgées) aux risques encourus (vols par ruse ou à la roulotte, cambriolages,); Aide à la communication pour les actions concourant au mieux vivre ensemble. 	

Moyens (humains, organisationnels, financiers) :	- Elus, techniciens des communes et de l'intercommunalité, Services et Forces de l'ordre), coordinatrice du CISPD et mobilisation des out membres du CISPD;	
	- Diffusion et adaptations éventuelles des documentations nationales, recours à prestataire pour mise en place et suivi des enquêtes sur le sentiment d'insécurité.	
Echéancier et Périodicité :	 Démarrage de l'action dès la signature de la stratégie ; Annuelle. 	
Evaluation :	Séance plénière CISPD	
Suivi :	Groupe thématique 2	
Indicateurs :	 Mise en place de formation, nombre et typologie des participants, retours sur formation; Nombre et sujets des sollicitations des référents sureté; Nombre de projets d'aménagements / réaménagements prenant en compte une approche de prévention situationnelle, évolution de ce nombre. 	

Envoyé en préfecture le 08/04/2022

Reçu en préfecture le 08/04/2022

ID: 050-200067205-20220408-DEL2022_030-DE

Objectif 2 – Appuyer les Maires dans l'exercice de leurs pouvoirs de police



INFORMER ET FORMER LES ÉLUS SUR LES DISPOSITIFS LIÉS AUX POUVOIRS DE POLICE



En tant qu'autorité de police administrative de la commune le Maire possède des pouvoirs de police générale lui permettant de mener des missions de sécurité, tranquillité et salubrité publiques. Il dispose également de certains pouvoirs de police spéciale attachés à des domaines particuliers (ex. circulation et stationnement). Identifiés comme "pivots" de la politique de prévention de la délinquance locale, les Maires ont à leur disposition de multiples outils dont ils n'ont pas toujours la connaissance ou la maitrise. Un accompagnement permettrait donc de développer et renforcer les initiatives communales.

Pilote(s)	CA Le Cotentin
Partenaires concourant à l'action :	Etat, Procureur, Conseil Départemental, Associations

Objectifs:	 Accompagner les Maires dans la mise en œuvre de leurs missions de sécurité et tranquillité publiques en explicitant les pouvoirs de police et les outils mobilisables; Mettre en place un espace ressources sur les dispositifs de sécurité et tranquillité publique.
Secteur géographique :	Agglomération du Cotentin
Public ciblé :	Maires, et particulièrement les élus des plus petites communes du territoire
Modalités de mise en œuvre :	 Etat des lieux des besoins; Diffusion des outils ressources existants (guides, fiches d'expériences,); Création et diffusion d'outils ressources spécifique au territoire (vadémécum, fiches process, formations,).
Moyens (humains, organisationnels, financiers):	 Coordinatrice du CISPD / Service juridique de la CA Le Cotentin ; Recours à des experts, personnes qualifiées.
Echéancier et Périodicité :	 Démarrage de l'action dès la signature de la stratégie ; Annuelle.
Evaluation :	Comité de pilotage CISPD
Suivi :	Groupe thématique 2
Indicateurs :	 Nombre et typologie de sollicitations, suivi ; Nombre et typologie des outils mis en place ; Retours qualitatifs sur les outils proposés.

Envoyé en préfecture le 08/04/2022 Reçu en préfecture le 08/04/2022

ID: 050-200067205-20220408-DEL2022_030-DE

Objectif 2 – Appuyer les Maires dans l'exercice de leurs pouvoirs de police

FICHE

ORGANISER UN ACCOMPAGNEMENT AUX PROJETS ET UN APPUI JURIDIQUE À L'ATTENTION DES MAIRES SUR LES

Priorité **1** (2) (3)

QUESTIONS DE SÉCURITÉ

La multiplicité des législations en vigueur, la complexité des partenariats à mobiliser (structures et financements), l'absence d'équipes dédiées aux questions de sécurité et tranquillité publique sont autant de freins aux initiatives municipales.

Ce constat a été fortement mis en exergue par les Maires lors de l'élaboration du diagnostic local de sécurité ; ils souhaitent donc que le CISPD puisse être un lieu ressources mobilisable pour faciliter et renforcer l'action territoriale.

Pilote(s)	CA Le Cotentin
Partenaires concourant à l'action :	Etat, Procureur, Conseil Départemental, Associations

Objectifs:	 Accompagner les Maires dans la mise en œuvre de leurs missions de sécurité et tranquillité publiques en explicitant les pouvoirs de police et les outils mobilisables; Mettre en place un espace ressources sur les dispositifs de sécurité et tranquillité publique.
Secteur géographique :	Agglomération du Cotentin
Public ciblé :	Maires, et particulièrement les élus des plus petites communes du territoire
Modalités de mise en œuvre :	 Etat des lieux des besoins ; Recherche des compétences et ressources mobilisables pour mise en place d'une "cellule ressources" ; Constitution d'une base de ressources.
Moyens (humains, organisationnels, financiers) :	 Coordinatrice du CISPD / Service juridique de la CA Le Cotentin; Recours à des experts, personnes qualifiées. Mobilisation de compétences (méthodologie de projet, cadre juridique, communication); Centralisation et diffusion d'informations et outils (appels à projet, fiches d'expériences, vadémécum / guides, formations, etc).

Reçu en préfecture le 08/04/2022

Affiché le



Echéancier et Périodicité :	 Démarrage de l'action dès la signature de la stratégie ; Annuelle.
Evaluation:	Comité de pilotage CISPD
Suivi:	Groupe thématique 2
Indicateurs :	 Nombre et typologie de sollicitations ; Nombre et typologie des réponses apportées ; Retours qualitatifs sur les réponses apportées.

Envoyé en préfecture le 08/04/2022 Reçu en préfecture le 08/04/2022

ID: 050-200067205-20220408-DEL2022_030-DE

Objectif 3 – Améliorer la sécurité routière sur le territoire



RENFORCER LE DIALOGUE ENTRE LES DIFFÉRENTS ACTEURS DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE SUR LE COTENTIN



La problématique "sécurité routière" se pose sur l'ensemble du Cotentin tout en étant particulièrement prégnante sur la zone rurale du territoire, notamment du fait de la présence d'axes routiers structurants et d'un réseau secondaire très dense.

Les Maires, lors des entretiens menés lors de l'élaboration du diagnostic local de sécurité, s'ils sont le plus souvent informés par les services intervenant sur ces questions déplorent de ne pas être plus associés à la politique de sécurité routière (ex. suppression des réunions partenariales organisées précédemment à l'échelle des cantons). Ils souhaitent que le CISPD puisse être un cadre facilitateur pour une meilleure coordination des acteurs de la sécurité routière sur le Cotentin.

Pilote(s)	Préfecture
Partenaires concourant à l'action :	DDTM, SDIS, Forces de l'ordre, Conseil Départemental, Communes, CA Le Cotentin, Associations

Objectifs:	 Relancer le dialogue entre l'ensemble des acteurs de la sécurité routière sur le territoire du Cotentin ; Formaliser les bases de ce partenariat local pour pérenniser le dialogue.
Secteur géographique :	Agglomération du Cotentin, particulièrement zone rurale
Public ciblé :	Services de l'Etat, collectivités territoriales, associations
Modalités de mise en œuvre :	Organisation d'une réflexion collective à l'échelle du Cotentin sur la sécurité routière (acteurs, méthode, outils)
Moyens (humains, organisationnels, financiers):	Cabinet du Préfet, DDTM, Coordinatrice du CISPD, élus et techniciens des collectivités territoriales en charge des questions de sécurité routière mais également des projets d'aménagements
Echéancier et Périodicité :	 Démarrage de l'action dès la signature de la stratégie ; Pluriannuelle.
Evaluation:	Comité de pilotage CISPD
Suivi :	Groupe thématique 2
Indicateurs :	 Nombre et régularité des temps de travail organisés ; Nombre et typologie des partenaires mobilisés ; Retours qualitatifs sur ces échanges.

Envoyé en préfecture le 08/04/2022

Reçu en préfecture le 08/04/2022

ID: 050-200067205-20220408-DEL2022 030-DE

Objectif 3 – Améliorer la sécurité routière sur le territoire

FICHE

DÉFINIR UNE POLITIQUE DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE A L'ÉCHELLE DU COTENTIN



La politique de sécurité routière est définie par la Préfecture qui élabore, tous les 5 ans, une stratégie départementale tenant compte des orientations nationales et des enjeux locaux. Cette stratégie est précisée dans un document général d'orientations (DGO) qui est ensuite décliné, annuellement, dans le plan départemental d'actions de sécurité routière (PDASR).

Les collectivités territoriales, et plus particulièrement les communes et l'intercommunalité, souhaitent renforcer leur implication dans la définition et le suivi de cette politique publique au vu de la prégnance de la problématique "sécurité routière" sur le territoire du Cotentin. L'étude d'une déclinaison territoriale du PDASR est donc proposée.

Pilote(s)	Préfecture, CA Le Cotentin
Partenaires concourant à l'action :	DDTM, SDIS, Forces de l'ordre, Conseil Départemental, Communes, Associations

Objectifs:	 Organiser la politique de prévention routière à l'échelle du Cotentin; Décliner le DGO au vu des spécificités de la problématique sécurité routière sur le Cotentin; Coordonner les projets pour renforcer l'implication des habitants du Cotentin dans les actions de sécurité routière.
Secteur géographique :	Agglomération du Cotentin, particulièrement zone rurale
Public ciblé :	Habitants du Cotentin
Modalités de mise en œuvre :	 Elaboration d'une stratégie territoriale à partir du DGO; Communication autour de cet engagement territorial; Mise en œuvre annuelle de cette stratégie (coordination des actions menées) via inscription dans le PDASR; Valorisation des actions menées.

	Envoyé en préfecture le 08/04/2022
Moyens (humains, organisationnels, financiers) :	 Cabinet du Préfet, DDTM, Coordinatrice du CISPD, élus et technic charge des questions de sécurité routière, associations; Moyens dédiés aux actions de sécurité routière au sein des structures locales / Mobilisation de l'appel à projet PDASR; Outils de communication des partenaires.
Echéancier et Périodicité :	 Démarrage de l'action après mise en œuvre de la fiche 1 ; Pluriannuelle.
Evaluation:	Comité de pilotage CISPD
Suivi:	Groupe thématique 2
Indicateurs :	 Effectivité de la déclinaison (élaboration d'un document); Nombre et typologies d'actions mises en place.



3 PRÉVENIR LES ADDICTIONS ET LES CONDUITES À RISQUE

Envoyé en préfecture le 08/04/2022

Reçu en préfecture le 08/04/2022

ID: 050-200067205-20220408-DEL2022 030-DE

Cet axe de la stratégie sera constitué par le volet "promotion de la santé : santé mentale et conduites à risque" du futur Contrat Local de Santé (CLS)

Objectif 1 – Organiser le partenariat pour faciliter la définition et la mise en œuvre de la stratégie territoriale



ORGANISER LES INSTANCES DE PILOTAGE ET DE TRAVAIL



Le conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance est une instance de concertation dont la composition est fixée par arrêté du Président de l'Agglomération. Présidé par le Président de l'Agglomération, son pilotage est assuré en lien étroit avec le Préfet, le Procureur de la République, la Présidente du Tribunal Judiciaire, le Président du Conseil départemental et les Maires.

Il s'organise au niveau stratégique en deux formations (séance plénière et comité de pilotage) et, au niveau opérationnel, en groupes de travail (thématiques et territoriaux).

Pilote(s)	CA Le Cotentin
Partenaires concourant à l'action :	Autres membres du CISPD

Objectifs:	 Se doter d'une gouvernance simple et efficace ; Assurer un pilotage partenarial de la stratégie territoriale. 	
Secteur géographique :	Agglomération du Cotentin	
Public ciblé :	Membres du CISPD	
Modalités de mise en œuvre :	Les modalités de fonctionnement sont précisées dans un règlement intérieur	
Moyens (humains, organisationnels, financiers) :	 Séance plénière : composée de l'ensemble des membres du Conseil, elle est le cadre privilégié de la concertation, elle valide, anime et assure le suivi de la stratégie locale de prévention de la délinquance ; Comité de pilotage : formation restreinte du Conseil, il élabore la stratégie territoriale, assure le pilotage général des actions menées et des groupes de travail et il met en œuvre la démarche évaluative ; Les groupes de travail thématiques et territoriaux : ils sont au minimum au nombre de 4 : 1 par axe de la stratégie territoriale, et 1 groupe territorial, le CLSPD de Cherbourg-en-Cotentin. Ces groupes réalisent des diagnostics, mettent en œuvre les actions et contribuent aux évaluations. 	
Echéancier et Périodicité :	Mise en place assurée depuis le 7 mai 2019	

Envoyé en préfecture le 08/04/2022	
Reçu en préfecture le 08/04/2022	
Affiché le	

Evaluation :	Séance plénière CISPD	ID: 050-200067205-20220408-DEL2022_030-DE
Suivi :	Comité de pilotage CISPD	
Indicateurs :	 Nombre de réunions des différentes formations et groupes ; Assiduité des membres ; Satisfaction des membres sur la simplicité et l'efficacité des instance 	es.

Objectif 1 – Organiser le partenariat pour faciliter la définition et la mise en œuvre de la stratégie territoriale

FICHE 2

DEFINIR LE PILOTAGE DU CISPD



La stratégie nationale de prévention de la délinquance insiste sur la définition d'une gouvernance efficace et pour se faire invite notamment les collectivités à préciser dans les stratégies locales les modalités d'articulation entre le CISPD et les communes membres.

Plusieurs points abordés dans le cadre du 1er diagnostic local de sécurité du Cotentin pourront aider à clarifier ces articulations et à préciser une gouvernance pragmatique et efficiente.

Pilote(s)	CA du Cotentin, Etat, Procureur, Présidente du Tribunal Judiciaire, Conseil Départemental
Partenaires concourant à l'action :	Autres membres du CISPD

Objectifs:	Clarifier les modalités d'articulation entre les différents signataires (et particulièrement entre le Président de l'Agglomération et les Maires)
Secteur géographique :	Agglomération du Cotentin
Public ciblé :	Membres du CISPD
Modalités de mise en œuvre :	 Reprendre les attentes exprimées lors de l'établissement du DLS; S'accorder sur les copilotages et les affirmer dans la mise en œuvre de la stratégie territoriale; Clarifier les articulations entre intercommunalité et communes; Prendre en considération les spécificités territoriales entre pôle urbain et pôles ruraux.
Moyens (humains, organisationnels, financiers) :	 Coordinatrice du CISPD, référents techniques désignés comme co-pilotes des groupes de travail; Mise en place de schémas d'organisation.
Echéancier et Périodicité :	Démarrage de l'action : dès la signature de la stratégie territoriale
Evaluation:	Séance plénière CISPD
Suivi :	Comité de pilotage CISPD
Indicateurs:	Schémas d'organisation mis en place

ID: 050-200067205-20220408-DEL2022_030-DE

Objectif 1 – Organiser le partenariat pour faciliter la définition et la mise en œuvre de la stratégie territoriale

FICHE

DÉFINIR ET AFFIRMER LES MISSIONS DE LA COORDINATION DU CISPD



Consacré par la Loi du 25 mai 2021 dite de sécurité globale, le coordonnateur du CISPD assure l'interface entre les différents partenaires mobilisés et fédère ces derniers pour mettre en œuvre la stratégie locale de prévention de la délinquance. La stratégie nationale invite les collectivités territoriales à conforter le rôle d'animation et de coordination en déclinant, au vu des besoins territoriaux, la fiche de poste proposée par le SG - CIPDR.

Pilote(s)		CA du Cotentin, Etat, Procureur, Présidente du Tribunal Judiciaire, Conseil Départemental
Partenaires conco	ourant à l'action :	Autres membres du CISPD

Objectifs:	 Préciser les attentes des membres du CISPD vis-à-vis de la coordination; Conforter le rôle de coordination auprès de l'ensemble des membres (mandat, délégation,); Spécifier les moyens dédiés à cette mission.
Secteur géographique :	Agglomération du Cotentin
Public ciblé :	Coordinatrice CISPD
Modalités de mise en œuvre :	 Reprendre les attentes exprimées lors de l'établissement du DLS; Décliner la fiche de poste du SG-CIPDR au niveau local; Faire valider la fiche de poste en séance plénière.
Moyens (humains, organisationnels, financiers) :	 Mobilisation d'un poste d'agent territorial; Implication dans les réseaux locaux et nationaux des coordonnateurs CLSPD CISPD.

Reçu en préfecture le 08/04/2022

Affiché le



Echéancier et Périodicité :	 Démarrage de l'action : dès la signature de la stratégie territoriale Fiche de poste qui pourra être revue durant la durée de la stratégie afin d'être adaptée aux besoins formulés par les membres du CISPD
Evaluation:	Séance plénière CISPD
Suivi:	Comité de pilotage CISPD
Indicateurs:	Effectivité de la fiche de poste

Objectif 1 – Organiser le partenariat pour faciliter la définition et la mise en œuvre de la stratégie territoriale



ORGANISER LES LIENS ENTRE LE CISPD ET LES AUTRES DISPOSITIFS DE SÉCURITÉ ET DE PRÉVENTION



Le CISPD du Cotentin s'inscrit dans un cadre territorial comprenant des dispositifs de prévention de la délinquance préexistants et d'autres à venir ; il est donc essentiel d'établir un état des lieux de ces dispositifs pour organiser les connexions nécessaires et ainsi améliorer l'action partenariale menée.

Pilote(s)	CA du Cotentin, Etat, Procureur, Présidente du Tribunal Judiciaire, Conseil Départemental
Partenaires concourant à l'action :	Autres membres du CISPD

Objectifs:	 Contribuer à la lisibilité des moyens dédiés à la prévention de la délinquance; Situer le CISPD dans le panorama des dispositifs du territoire et définir les connexions nécessaires avec l'instance.
Secteur géographique :	Agglomération du Cotentin
Public ciblé :	Institutions en charge de la mise en œuvre des dispositifs de prévention de la délinquance
Modalités de mise en œuvre :	 Recensement des dispositifs existants (CLSPD, GPO, CDPDR, CDAD) et à venir ; Clarification des champs d'intervention et organisation des articulations ; Actualisation lors des créations d'instances ou réformes.
Moyens (humains, organisationnels, financiers) :	 Coordonnateur CISPD / Groupes de travail thématiques et territoriaux / Référents des dispositifs existants; Mise en place de schémas d'organisation.
Echéancier et Périodicité :	 Démarrage dès signature de la stratégie territoriale ; Actualisation à prévoir annuellement.
Evaluation:	Séance plénière CISPD
Suivi :	Comité de pilotage CISPD
Indicateurs :	 Réalisation de documents synthétisant les liens ; Effectivité des liens et travail commun.

Affiché le

ID : 050-200067205-20220408-DEL2022_030-DE

Objectif 1 – Organiser le partenariat pour faciliter la définition et la mise en œuvre de la stratégie territoriale

FICHE 5

DÉTERMINER COLLECTIVEMENT LES MOYENS DÉDIÉS AUX ACTIONS



La stratégie territoriale est élaborée au moment où plusieurs partenaires définissent leurs nouvelles politiques de mandat, réorganisent leurs équipes et élaborent les prévisions budgétaires 2022 et suivantes. Aussi si chaque projet a fait l'objet d'une réflexion a minima sur les moyens à mobiliser, il sera nécessaire de les préciser dès le début de la mise en œuvre de la stratégie.

Pilote(s)	CA du Cotentin, Etat, Procureur, Présidente du Tribunal Judiciaire, Conseil Départemental
Partenaires concourant à l'action :	Autres membres du CISPD

Objectifs:	 S'accorder sur les moyens dédiés par chaque institution/ structure partenaire aux actions inscrites dans la stratégie territoriale; Définir une programmation financière pluriannuelle à l'échelle de la stratégie soit 2022-2026.
Secteur géographique :	Agglomération du Cotentin
Public ciblé :	Institutions en charge de la mise en œuvre des dispositifs de prévention de la délinquance et partenaires des actions prévues
Modalités de mise en œuvre :	 Reprise dans chaque groupe thématique et dans le comité de pilotage des fiches projets pour vérification des estimations effectuées et actualisation si nécessaire; Travail au sein de chaque institution pour positionnement sur les besoins estimés (types, quantités); Validation en comité de pilotage des actualisations et engagements collectifs et par institution.
Moyens (humains, organisationnels, financiers) :	 Coordinatrice du CISPD / Groupes de travail thématiques / Comité de pilotage ; Actualisation des fiches projets.

Reçu en préfecture le 08/04/2022

Affiché le



Echéancier et Périodicité :	 Démarrage dès signature de la stratégie territoriale ; Actualisation à prévoir annuellement.
Evaluation:	Séance plénière CISPD
Suivi:	Comité de pilotage CISPD
Indicateurs :	 Evolution du niveau de précision des informations initialement inscrites sur les fiches; Niveau de mobilisation des moyens (humains, organisationnels et financiers) des partenaires (prévisionnel / réalisé).

ID: 050-200067205-20220408-DEL2022_030-DE

Objectif 2 – Se doter les moyens pour connaître le territoire et suivre la mise en œuvre de la stratégie locale

FICHE

TERRITOIRES

OBSERVER, ANALYSER ET PARTAGER LE DIAGNOSTIC POUR MENER UNE ACTION AU PLUS PRÈS DES BESOINS DES

Priorité

(1) (2) (3)

Définir et mener une stratégie efficace nécessite de disposer d'une vision claire des forces et faiblesses du territoire. Un premier état de lieux a été effectué dans le diagnostic local de sécurité validé en décembre 2020 et a posé les bases de l'observation que les partenaires souhaitaient mener à l'échelle du Cotentin. Il reste à préciser les modalités de l'observation sur la durée de la stratégie.

Pilote(s)	Etat, Procureur, Présidente du Tribunal Judiciaire, Conseil Départemental et CA Le Cotentin
Partenaires concourant à l'action :	Autres membres du CISPD

Objectifs:	 S'assurer de pouvoir disposer d'une vision claire et synthétique de la situation territoriale; Mettre en place des moyens d'observation adaptés qui s'appuient sur le partage et le croisement de données préexistantes des membres et partenaires du CISPD; Organiser l'analyse partenariale des données; Disposer d'un outil d'aide à la décision et à l'action; Faire de l'outil d'observation un outil de communication et de lutte contre le sentiment d'insécurité.
Secteur géographique :	Agglomération du Cotentin
Public ciblé :	Membres du CISPD mais également grand public sur l'aspect communication des diagnostics élaborés
Modalités de mise en œuvre :	Reprise des éléments contenus dans le DLS pour formalisation des circuits de remontée de données, des modalités d'analyse partagée, des temps de validation et de communication
Moyens (humains, organisationnels, financiers) :	 Coordinatrice du CISPD / Groupes de travail et comité de pilotage ; Outils : Observatoire, DLS, Etudes et monographies, Marches exploratoires ; Recours éventuels à des prestations extérieures.

Reçu en préfecture le 08/04/2022

fiché le



Echéancier et Périodicité :	 Démarrage de l'action dès la signature de la stratégie territoriale ; Observation annuelle.
Evaluation:	Séance plénière du CISPD
Suivi:	Comité de pilotage
Indicateurs :	 Processus mis en place ; Echanges effectifs (données concernées, régularité des transmissions, mobilisation des membres dans l'analyse partagée).

Envoyé en préfecture le 08/04/2022

Reçu en préfecture le 08/04/2022

Affiché le

Objectif 2 – Se doter les moyens pour connaître le territoire et suivre la mise en œuvre de la stratégie locale

FICHE 2

CONDUIRE L'ÉVALUATION DE LA STRATÉGIE LOCALE



Mesurer l'efficience de l'action menée est un enjeu fort des politiques publiques : il s'agit autant de s'assurer que ce qui a été convenu a été mené que d'évaluer l'impact de l'action mise en œuvre.

Mener une évaluation régulière doit permettre de décider des suites à donner et donc de cadrer l'action en fonction des résultats constatés.

Pilote(s)	Etat, Procureur, Présidente du Tribunal Judiciaire, Conseil Départemental et CA Le Cotentin
Partenaires concourant à l'action :	Autres membres du CISPD

Objectifs:	 Suivre et actualiser les actions de manière partagée; Evaluer les actions entreprises et les adapter ou modifier au fur et à mesure de l'évolution de la situation; Rendre compte de l'avancée des actions et des blocages éventuels aux membres du CISPD; Proposer un outil d'aide à la décision.
Secteur géographique :	Agglomération du Cotentin
Public ciblé :	Membres du CISPD et partenaires
Modalités de mise en œuvre :	 Conception de tableaux de bord ; Collecte et exploitation des données ; Implication des partenaires engagés dans les actions pour collecte et analyse.
Moyens (humains, organisationnels, financiers) :	 Coordinatrice du CISPD / Groupes de travail et comité de pilotage ; Recours éventuels à des prestataires extérieurs pour évaluation à mi-parcours et finale.

Reçu en préfecture le 08/04/2022

Affiché le



Echéancier et Périodicité :	 Evaluation annuelle (rapport d'activité); Evaluation à mi parcours (2024); Evaluation finale (2026).
Evaluation:	Séance plénière du CISPD
Suivi:	Comité de pilotage
Indicateurs :	 Les tableaux de bord réalisés; Le nombre de fiches-actions évaluées suivant le niveau de réalisation (réalisées, en cours de réalisation, bloquées); Le nombre de partenaires participant à l'évaluation.

Objectif 3 – Animer le partenariat et communiquer sur les actions menées

FICHE

CONSTITUER ET ANIMER UN RÉSEAU LOCAL AUTOUR DES QUESTIONS DE SÉCURITÉ ET DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE

Priorité

(1) (2) (3)

La mise en place relativement récente du CISPD, la diversité des acteurs, l'étendue et de la composition du territoire conduisent à porter une attention d'autant plus forte aux missions de constitution et d'animation du partenariat. En tant qu'instance de concertation et de coordination, le CISPD doit s'appuyer sur les compétences et expériences de ses membres, rechercher les moyens pour renforcer les partenariats mais également être conçu comme une boite à outils à disposition des acteurs locaux sur les questions de sécurité et de prévention de la délinquance.

Pilote(s)	CA Le Cotentin
Partenaires concourant à l'action :	Ensemble des membres du CISPD

Objectifs:	 Faciliter l'interconnaissance entre les acteurs ; Favoriser l'échange et le partage d'informations ; Créer une culture commune autour des questions de sécurité et prévention de la délinquance ; Mettre en place des outils communs facilitant l'action territoriale.
Secteur géographique :	Agglomération du Cotentin
Public ciblé :	Elus, institutionnels et associatifs
Modalités de mise en œuvre :	 Partage des valeurs (adhésion des membres à la charte déontologique); Recensement des acteurs et compétences disponibles sur le territoire et des modalités de mobilisation (ex. guide ressources); Organisation de temps d'échanges (ex. RDV du CISPD) et formations; Capitalisation des échanges (publications, fiches d'expériences,); Diffusion d'informations au réseau.
Moyens (humains, organisationnels, financiers):	 Animation par la coordinatrice CISPD; Mobilisation des groupes de travail du CISPD; Recours aux réseaux spécialisés, au monde universitaire; Moyens financiers à définir.

Reçu en préfecture le 08/04/2022

offiché le



Echéancier et Périodicité :	Durée du plan territorial, dès 2022
Evaluation :	Séance plénière du CISPD
Suivi:	Comité de pilotage du CISPD
Indicateurs :	 Nombre d'outils mis en place et typologie; Retours sur l'utilisation des outils (via enquête); Nombre de temps organisés et typologie; Niveau de satisfaction sur les temps proposés; Nombre de projets communs mis en place.

4 METTRE EN PLACE ET ANIMER UNE STRATÉGIE LOCALE C **PARTICIPATIVE**

Envoyé en préfecture le 08/04/2022 Reçu en préfecture le 08/04/2022

ID: 050-200067205-20220408-DEL2022_030-DE

Objectif 3 – Animer le partenariat et communiquer sur les actions menées

FICHE

INFORMER ET IMPLIQUER LA POPULATION ET LES ACTEURS LOCAUX DANS LA STRATÉGIE TERRITORIALE



Si l'essentiel de la stratégie sera élaborée et mise en œuvre par les membres du CISPD, l'implication de la population et des autres acteurs locaux doit venir compléter l'action des signataires.

Dans un premier temps, informer la population devra être une priorité du CISPD ; il s'agira ainsi de faire connaitre les dispositifs de sécurité et de prévention pour que les habitants du Cotentin puissent plus y recourir et mieux les utiliser.

Ensuite, le CISPD devra s'assurer d'associer la population et les acteurs locaux à l'évaluation et à la mise en œuvre de la stratégie territoriale.

Pilote(s)	CA Le Cotentin
Partenaires concourant à l'action :	Membres du CISPD

Objectifs:	 Communiquer régulièrement sur la stratégie territoriale (priorités et actions); Lutter contre le sentiment d'insécurité; Impliquer les acteurs locaux dans la mise en œuvre des politiques de sécurité et de prévention.
Secteur géographique :	Agglomération du Cotentin
Public ciblé :	Habitants du Cotentin
Modalités de mise en œuvre :	 Définition de la stratégie de communication grand public; Définition des modalités d'association de la population dans la mise en œuvre et l'évaluation de la stratégie territoriale; Etude de l'opportunité de mettre en place un appel à projet à destination des acteurs privés (associatifs) pour contribuer à la mise en œuvre des objectifs de la stratégie territoriale.
Moyens (humains, organisationnels, financiers) :	 Coordinatrice du CISPD, groupes de travail, services communication des signataires; Supports de communication des membres du CISPD.

Reçu en préfecture le 08/04/2022

Affiché le



Echéancier et Périodicité :	 Démarrage dès signature de la stratégie territoriale ; Annuelle.
Evaluation:	Séance plénière du CISPD
Suivi:	Comité de pilotage du CISPD
Indicateurs :	 Nombre d'actions de communication réalisées; Nombre de partenaires mobilisés; Nombre et diversité de documents édités/remis; Nombre de thématiques abordées; Nombre et diversité des retours du grand public.

Reçu en préfecture le 08/04/2022

Affiché le

ID: 050-200067205-20220408-DEL2022_030-DE

Fait à Cherbourg-en-Cotentin, le

La communauté d'agglomération du Cotentin	La Préfecture de la Manche,
représentée par le Président	représentée par le Préfet
M. David MARGUERITTE	M. Frédéric PERISSAT
Le conseil départemental de la Manche	Le Tribunal judiciaire de Cherbourg
représenté par le Président	représenté par la Présidente
M. Jean MORIN	Mme Stéphanie CLAUSS

Le Procureur de la République près le tribunal judiciaire de Cherbourg

xxx

Reçu en préfecture le 08/04/2022

Affiché le

Reçu en préfecture le 08/04/2022

Affiché le

ID: 050-200067205-20220408-DEL2022_030-DE





COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU COTENTIN HÔTEL ATLANTIQUE - BOULEVARD FÉLIX AMIOT - 50100 CHERBOURG-EN-COTENTIN